



Rapport annuel 2007




**Banque  
de la Réunion**

**GROUPE CAISSE D'EPARGNE**

# Sommaire

<b>3</b>	<b>L'essentiel</b>
4	Instances dirigeantes
5	Message du président
6/7	Chiffres clés 2007
8/9	Les agences
10	Gouvernement d'entreprise
11	Actionnariat
12/13	Le Groupe Caisse d'Épargne, une grande banque universelle
14/15	Le Groupe OCÉOR, pôle du GCE hors des frontières métropolitaines
16/17	La conjoncture réunionnaise en 2007
18/19	Les faits marquants en 2007
<b>20/23</b>	<b>La banque des particuliers et des professionnels</b>
<b>24/25</b>	<b>La banque du développement régional</b>
<b>26/29</b>	<b>Une banque en mouvement</b>
<b>30/47</b>	<b>Annexe : la gestion des risques</b>



**La Banque de la Réunion** est au service de toutes les clientèles : particuliers, professionnels, associations, entreprises, collectivités. Acteur de proximité et du développement local, fortement ancrée dans son territoire, elle propose à ses clients une offre complète de produits et de services : crédit, épargne et prévoyance, assurance, financements spécialisés.

**Elle fait partie du Groupe OCÉOR,** le pôle de banque commerciale du Groupe Caisse d'Épargne pour l'international et l'outre-mer. Le Groupe OCÉOR est constitué autour de 12 banques et 4 filiales spécialisées implantées en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Métropole, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, à la Réunion, Mayotte, Maurice, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, au Luxembourg, Maroc et en Tunisie. La Financière OCÉOR, siège du Groupe, anime et pilote la stratégie de développement et coordonne l'ensemble des activités.

# Instances dirigeantes

## Conseil d'administration au 31 mars 2008

### Président

**Christian Camus**  
Président

### Directeur général

**Jean Louis Filippi**  
Directeur général

### Membres

**Alain Lemaire**  
Représentant la Caisse  
d'Épargne Provence-  
Alpes-Corse

**Hervé Vogel**  
représentant la Caisse  
Nationale des Caisses  
d'Épargne

**Bernard Bobrowski**  
représentant la  
Financière OCÉOR

**Thierry Gaubert**  
**Alex How-Choong**  
**Xavier Thieblin**  
**Gaëlle Dusseaux**  
**Serge J. Robert**

### Censeurs

**Frédéric Foucque**  
**Alain Macé**  
**Farouck Ravate**

### Représentants du comité d'entreprise

**Daniel Ichouza**  
**Alain Lafitte**

### Commissaires aux comptes titulaires

**PRICE WATERHOUSE**  
**COOPERS Audit**

**KPMG Audit**

### Commissaires aux comptes suppléants

**Cabinet MAZARS &**  
**GUERARD**

**JC ANDRE & Autres**

## Comité exécutif au 31 mars 2008

**Jean-Louis Filippi**  
Directeur général

**Dominique Pinoche**  
Directeur général  
délégué, en charge du  
pôle développement

**Hervé Le Gras**  
Directeur général  
adjoint, en charge du  
pôle exploitation  
bancaire

**Marietta Leroux**  
Directrice des  
ressources humaines  
et de la communication  
interne

**Isabelle Ah-Sing**  
Secrétaire générale, en  
charge des achats et  
moyens généraux





## Message du président

### Banque de proximité, ancrée dans son environnement, la Banque de la Réunion a maintenu en 2007, sa dynamique de croissance commerciale et poursuivi le développement de son fonds de commerce.



Au service des hommes, des entreprises, des collectivités et, plus généralement, de toutes les forces vives de son territoire, elle a donc renforcé sa position d'acteur majeur du développement économique de la Réunion.

Sur le plan commercial, les excellentes performances réalisées ont conduit à une consolidation des parts de marché : 16,38 % sur les emplois et à 17,26 % sur les dépôts.

Au niveau financier, la Banque de la Réunion a vu son PNB croître de 8 %, pour s'établir à 91,6 millions d'euros. Elle a achevé son exercice sur un résultat net social de 17,7 millions d'euros.

Cette année 2007 constituait également la dernière année de réalisation du plan stratégique, entamé en 2004. L'organisation des filières métiers et le développement et la modernisation des canaux de distribution en étaient les axes majeurs. De nombreux et importants projets structurants ont ainsi été entamés, d'autres se sont concrétisés. Ils seront déterminants pour le développement futur de la Banque de la Réunion.

L'engagement des collaboratrices et collaborateurs de la Banque, dont l'attachement à l'entreprise est l'une des valeurs essentielles, a donc, cette année encore, porté ses fruits.

C'est pour continuer d'améliorer la compétitivité de la Banque et lui donner, demain, des moyens supplémentaires qui lui permettront de renforcer son rôle et ses missions, que la Financière OCÉOR, son actionnaire, a engagé, en 2007, un programme majeur qui s'inscrira sur trois ans. Ce dispositif - qui concernera l'ensemble des banques d'outre-mer du Groupe OCÉOR (Banque de la Réunion, Banque des Antilles Françaises, Banque de Tahiti, Banque de Nouvelle-Calédonie, Caisse d'Épargne de Nouvelle-Calédonie, Banque des Îles) - a pour ambition de libérer davantage de ressources au service du développement commercial.

Avec ainsi une capacité commerciale renforcée, une organisation harmonisée et une ambition de qualité clairement affirmée, la Banque de la Réunion entend donc aborder, dès 2008, une nouvelle étape de son histoire, dans un souci de croissance durable. Elle pourra compter, dans ce cadre, sur le soutien plein et entier de son actionnaire principal.

#### **Christian Camus**

Président du Conseil d'administration  
de la Banque de la Réunion

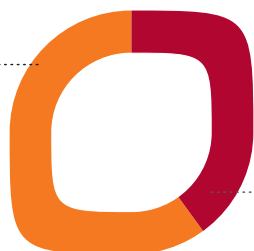
Directeur général de la Financière OCÉOR

# Chiffres clés 2007

## Répartition des encours de crédit en pourcentage

60

Banque  
de détail



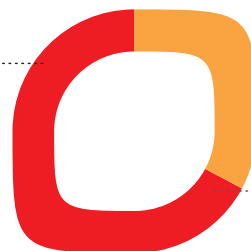
40

Banque de  
développement  
régional

## Répartition des encours de collecte en pourcentage

67

Banque  
de détail



33

Banque de  
développement  
régional

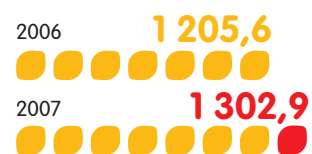
## Encours de crédit

en millions d'euros



## Encours de collecte

en millions d'euros



# 2 084,4

millions d'euros  
encours de crédit

# 1 302,9

millions d'euros  
encours de collecte

# 93 267

clients

# 437

collaborateurs

# 24

agences

# 91

automates

## Éléments financiers

	2006	2007	%
<b>Bilan consolidé</b> en millions d'euros			
Dépôts de la clientèle	1 205,62	1 302,91	8,1 %
Prêts bruts à la clientèle	1 878,62	2 084,40	11,0 %
Total du bilan	2 236,65	2 550,86	14,0 %
Fonds propres nets	176,48	192,37	9,0 %
Encours de provisions	83,02	98,98	19,2 %
<b>Résultat consolidé</b> en millions d'euros			
Produit net bancaire	91,92	97,96	6,6 %
Résultat brut d'exploitation	35,00	41,81	19,5 %
Coût du risque net	-8,22	-16,02	94,9 %
Bénéfice net comptable	17,76	16,52	-7,0 %
Part du Groupe	17,56	16,93	-3,6 %
Intérêts minoritaires	0,20	0,41	111,3 %
Bénéfice distribué	12,00	11,70	-2,5 %
<b>Éléments boursiers</b> en euros par action			
Résultat	12,34	11,88	-3,7 %
Dividende net versé	12,00	11,70	-2,5 %
Cours le plus haut	290,00	278,90	-3,8 %
Cours le plus bas	258,00	260,00	0,8 %
Capitaux propres	119,54	124,46	4,1 %



# Les agences

## La Réunion

### Agence Saint-Denis

27, rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis

### Agence Leclerc

172, rue Maréchal Leclerc  
97400 Saint-Denis

### Agence Saint-Denis

#### Carré Piéton

72 bis, rue Jules Auber  
97400 Saint-Denis

### Agence Providence

34, bd de la Providence  
97400 Saint-Denis

### Agence Chaudron

Immeuble Galaxie  
Avenue Joseph Bédier  
Le Chaudron  
97490 Sainte-Clotilde

### Agence Rivière des pluies

117, rue Roger Payet  
Rivière des pluies  
97438 Sainte-Marie

### Agence de Sainte-Suzanne

#### Quartier français

57, rue Mahatma Gandhi  
97441 Sainte-Suzanne

### Agence Saint-André

804, rue de la Gare  
97440 Saint-André

### Agence Saint-Benoît

24, rue Georges Pompidou  
97470 Saint-Benoît

### Agence Saint-Joseph

106, rue Raphaël Babet  
97480 Saint-Joseph

### Agence Petite Île

203, rue Mahé de  
Labourdonnais  
97429 Petite Île

### Agence Saint-Pierre

30, rue des bons enfants  
97410 Saint-Pierre

### Agence Le Tampon

227, rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon

### Agence Ravine des Cabris

55, rue du Père Maître  
97432 Ravine des Cabris

### Agence Saint-Louis

89, avenue Principale  
97450 Saint-Louis

### Agence Étang Salé

139, avenue Raymond Barre  
97427 Étang Salé

### Agence Saint-Leu

197, rue Général Lambert  
97436 Saint-Leu

### Agence La Saline

189 bis, rue Jean Albany  
97422 La Saline

### Agence Saint-Gilles

117, rue du G<sup>al</sup> de Gaulle  
97434 Saint-Gilles-les-  
Bains

### Agence Saint-Paul

14, rue Rhin et Danube  
97460 Saint-Paul

### Agence Le Port

1, rue Charles Renaudière  
de Vaux  
97420 Le Port

### Agence La Possession

82, rue Leconte de Lisle  
97419 La Possession

### Centre d'affaires

#### Saint-Denis

32, boulevard du Chaudron  
97490 Sainte-Clotilde

### Centre d'affaires le Port

1, rue Charles Renaudière  
de Vaux  
97420 Le Port

### Centre d'affaires

#### Saint-Pierre

30, rue des bons enfants  
97410 Saint-Pierre

### Pôle immobilier

27, rue Jean Chatel  
97711 Saint-Denis

### Gestion privée

27, rue Jean Chatel  
97711 Saint-Denis

## Mayotte

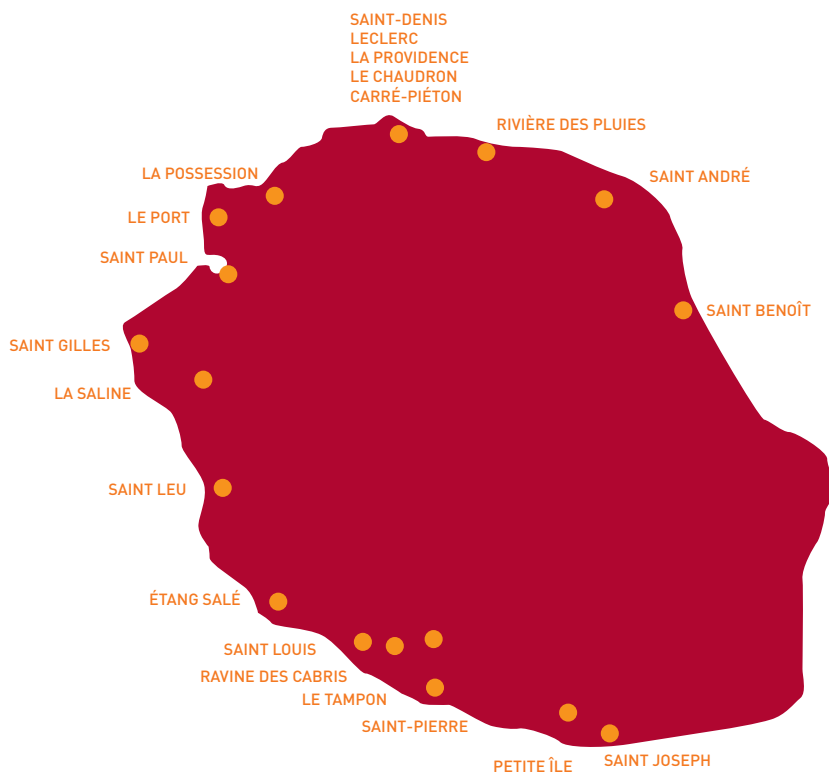
### Agence Kaweni

Immeuble La Palme d'or  
Zone industrielle  
97600 Mamoudzou

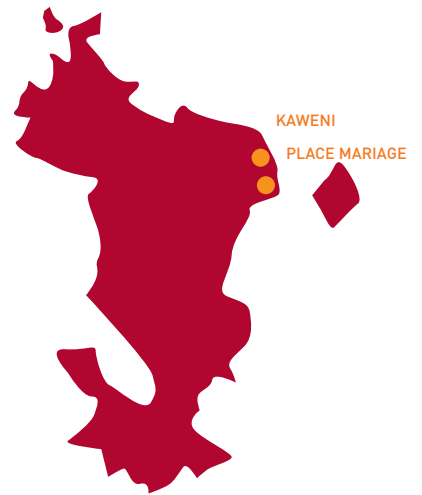
### Agence Mariage

30, place Mariage  
97600 Mamoudzou





**La Réunion**



**Mayotte**

# Gouvernement d'entreprise

La Banque de la Réunion veille à respecter les recommandations des rapports AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

La Banque de la Réunion est une société anonyme à Conseil d'administration. Celui-ci est composé de douze membres, élus pour une durée de six ans :

- trois administrateurs indépendants de l'actionnaire majoritaire, qui témoignent, par leur présence, du milieu socioprofessionnel dans lequel exerce la Banque de la Réunion,
- sept membres représentant l'actionnaire majoritaire et plus généralement le Groupe Caisse d'Epargne,
- deux représentants du comité d'entreprise, avec voix consultative.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil consacrées à l'examen des comptes annuels ou intermédiaires.

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques relatives à l'équilibre des pouvoirs, la Banque de la Réunion a confirmé la dissociation des fonctions de président du Conseil d'administration et de direction générale de l'établissement. Le conseil d'administration nomme un Directeur général, ainsi qu'un Directeur général délégué chargé de l'assister.

Le Conseil d'administration détermine les orientations générales de la Banque de la Réunion, le plan de développement pluriannuel, les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et veille à leur mise en œuvre. Investi de l'ensemble des pouvoirs prévus par la loi et les statuts de la banque, le Conseil d'administration exerce notamment le contrôle permanent de la gestion assurée par le Directeur général et, le cas échéant le Directeur général délégué. Un Comité exécutif, composé de cinq membres, s'assure de la mise en œuvre des décisions de l'organe délibérant, en l'occurrence le Conseil d'administration.



# Actionnariat

## Au 31 décembre 2007

Capital	61 840 135,07 euros
Nombre d'actions	1 496 539
Capitalisation boursière	389 millions d'euros
Cours de l'action au 31 décembre	260,00 euros
Cours le plus haut de l'année	278,90 euros
Cours le plus bas de l'année	260,00 euros
Négociation	Euronext PARIS Compartment B
Code ISIN	FR0000039612
Nbre d'actions négociés sur l'année	17 463

L'augmentation de capital de 2 645 347,72 euros intervenue en cours d'exercice résulte de l'émission de 64 021 actions nouvelles, suite à la décision de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2007 d'offrir aux actionnaires une option pour la distribution du dividende de l'exercice 2006 en numéraires ou en actions, à hauteur de 100 % du dividende.

## Principaux actionnaires

- Financière OCÉOR (Groupe Caisse d'Épargne) : 87 %
- Divers : 13 %
- Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital.

## Dividendes

Exercices	Revenu unitaire global	Impôt payé d'avance	Dividende unitaire net
2003	26,70	8,90	17,80
2004	-	-	15,00
2005	-	-	12,80
2006	-	-	12,00
2007			11,70

Il n'existe aucune délégation d'augmentation de capital de l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

# Le Groupe Caisse d'Épargne, une grande banque universelle

## Au service de toutes les clientèles

Issu des Caisses d'Épargne, dont la première fut fondée en 1818, le Groupe Caisse d'Épargne (GCE) figure dans le peloton de tête des groupes bancaires français.

Multiréseau et multimarque, il figure aux premiers rangs des banques commerciales en France.

Il développe une offre complète dans l'assurance et les services à la personne, directement et en partenariat avec des assureurs leaders : CNP Assurance, la Macif et la MAIF.

Opérateur historique et première banque du logement social, il a constitué en 2007, en entrant au capital de Nexity, le premier opérateur immobilier français, actif de l'amont à l'aval, sur toute la chaîne de valeur.

Dans les activités d'investissement et financement, la gestion d'actifs, les services financiers aux grandes entreprises et aux investisseurs institutionnels, le Groupe s'appuie sur Natixis, la société commune qu'il a créée avec le Groupe Banque Populaire.

Le Groupe Caisse d'Épargne présente une forte dynamique de croissance et un profil financier solide.

## Le plan stratégique 2008-2012 : un processus participatif et innovant

Fin 2007, le Groupe Caisse d'Épargne a lancé l'élaboration de son troisième plan stratégique, Objectif clients, qui s'organise autour de quatre axes clés : la valorisation du modèle GCE par le développement des relais de croissance et des synergies entre métiers ; la satisfaction des clients ; les ressources humaines, acteurs majeurs des changements ; la recherche d'un nouvel équilibre financier entre performance, risques et résultats.

Dès le premier trimestre, les grandes orientations stratégiques seront définies et des chantiers prioritaires engagés. Au terme de la déclinaison dans les métiers et auprès des entreprises du Groupe, le plan stratégique sera présenté en décembre 2008. L'objectif du plan stratégique 2008-2012 : relever ensemble les défis d'un environnement en rapide et profonde mutation.

## Le Groupe Caisse d'Épargne en 2007

51 200 collaborateurs

9,7 milliards d'euros de PNB\*

1,4 milliard d'euros de résultat net\*

20,6 milliards d'euros de capitaux propres  
(part du Groupe)

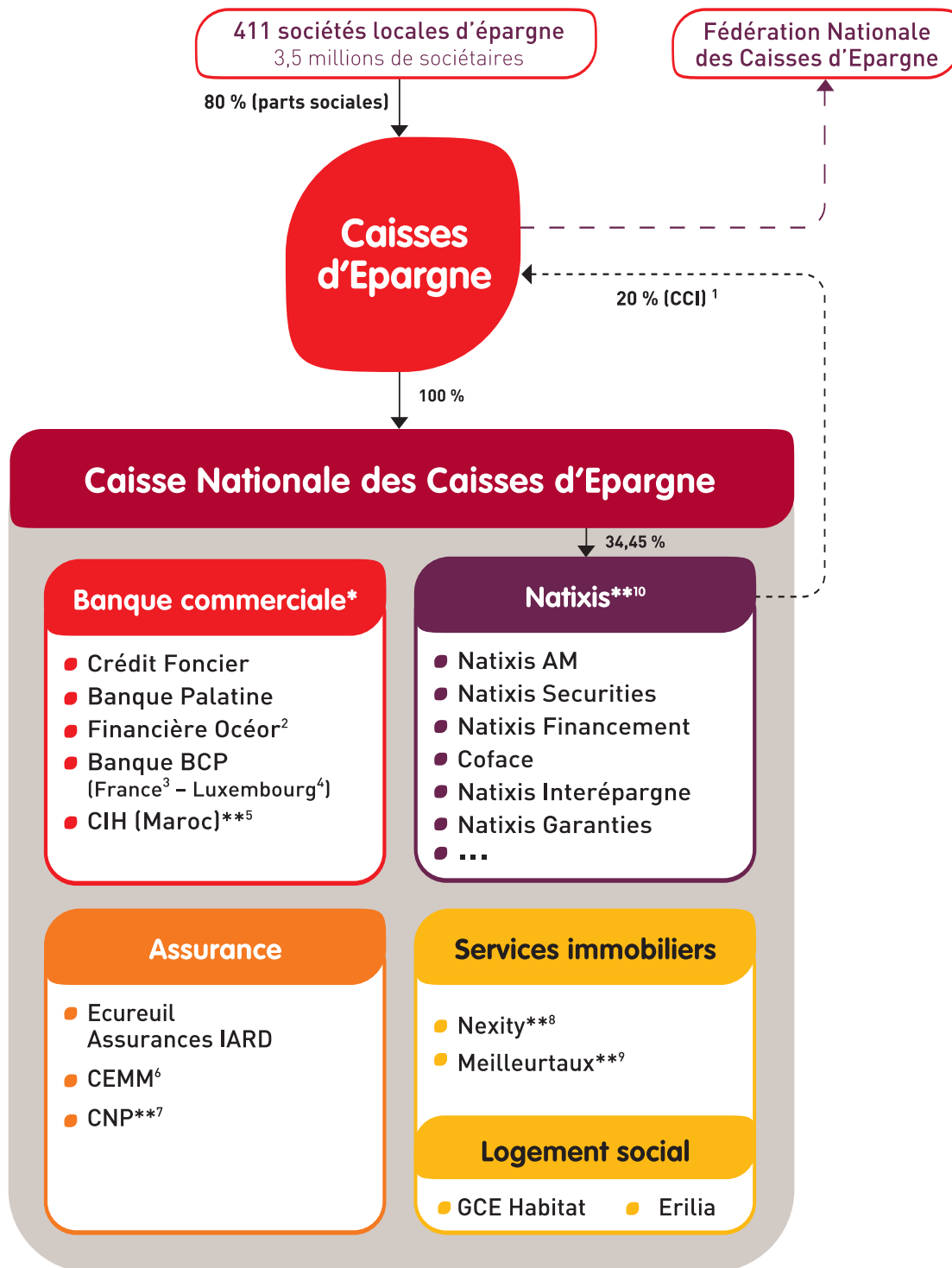
601,5 milliards d'euros de total de bilan

\* 2007 publiable



# Architecture du Groupe Caisse d'Épargne

au 31 décembre 2007



\* Réseaux autres que Caisses d'Épargne.

\*\* Société cotée.

1- Certificats coopératifs d'investissement (CCI) représentant 20 % du capital des Caisses d'Épargne : ils donnent droit au dividende mais pas au droit de vote.

2- La Financière Océor détient les participations du Groupe dans les banques d'outre-mer et à l'étranger.

3- Détenu à 50,1 % par la Caisse d'Épargne Ile-de-France Paris et à 30 % par la CNCE.

4- Détenu à 50,1 % par la Financière Océor et à 30 % par la CNCE.

5- Participation indirecte portée par GCE Maroc (Océor) d'environ 23 %.

6- CEMM, holding commun (GCE, Macif, MAIF, MGEN).

7- 17,74 % portés via Sopassure, détenue à 49,98 % par la CNCE.

8- Détenu par la CNCE à près de 40 %.

9- Participation via Oterom Holding, avec Christophe Crémer, MAIF, Macif et Nexity.

10- Détenu à parité avec la Banque Fédérale des Banques Populaires (34,45 % chacune).

# Le Groupe OCÉOR, pôle du GCE hors des frontières métropolitaines

## Un groupe multienseigne, multimétier

Pôle de banque commerciale du Groupe Caisse d'Épargne pour l'international et l'outre-mer, le Groupe OCÉOR est constitué de sept établissements bancaires ultra-marins - la Banque des Antilles Françaises, la Banque de Tahiti, la Banque de la Réunion, la Banque des Îles, le Crédit Saint Pierrais, la Banque de Nouvelle-Calédonie, la Caisse d'Épargne de Nouvelle-Calédonie - et de quatre banques étrangères ou d'origine étrangère : la Banque des Mascareignes (Maurice), BCP Luxembourg, le Crédit Immobilier et Hôtelier (Maroc, participation indirecte via GCE Maroc), la Banque Tuniso-Koweïtienne, Fransabank France.

Le Groupe OCÉOR s'appuie également sur quatre filiales métiers : OCÉORANE, INGEPAR, OCÉOR Lease et GCE Maroc Immobilier :

- OCÉORANE exerce son activité dans le domaine de l'ingénierie de défiscalisation outre-mer (investissement industriel de plein droit). Elle est le leader de ce segment.
- INGEPAR est une société spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de financements complexes d'actifs, notamment ceux à effet de levier fiscal, dans les départements, collectivités et pays d'outre-mer.
- OCÉOR Lease est en charge de l'animation des activités de crédits spécialisés (crédit-bail, location simple, LOA). Le réseau OCÉOR Lease est implanté à la Réunion, en Guadeloupe et Martinique, en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti au travers d'agences de proximité.
- GCE Maroc Immobilier est un opérateur immobilier multiproduits, capable d'investir, développer, conseiller et gérer des ensembles immobiliers divers au Maroc.

## La Financière OCÉOR, un siège au service d'un Groupe

Siège du Groupe OCÉOR, la Financière OCÉOR assume les responsabilités de pilote et d'animateur de l'ensemble des banques et des filiales OCÉOR, partageant entre elles des outils et des processus communs. Elle veille au strict respect des prescriptions réglementaires dans le Groupe et favorise la performance économique d'ensemble avec l'objectif premier de créer de la valeur pour son actionnaire, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. La Financière OCÉOR propose à chacune de ses entités un modèle d'organisation, respectueux de son identité, de ses clients, de son environnement, grâce aux synergies métiers et produits mises en œuvre avec les différentes entreprises du Groupe Caisse d'Épargne.

## Une ouverture à l'international confirmée

OCÉOR a, en 2007, affirmé son ambition d'être le vecteur du développement de la banque commerciale à l'international au sein du GCE. Elle a ainsi mené trois opérations : la création de GCE Maroc Immobilier, pour développer, commercialiser et gérer des ensembles immobiliers au Maroc ; l'acquisition, formalisée en janvier 2008, de 60 % du capital de la Banque Tuniso-Koweïtienne ; la reprise de 40 % de Fransabank France, filiale française de l'une des plus anciennes banques libanaises, qui réalise principalement des opérations de négoce international.



# Architecture du Groupe OCÉOR

au 31 mars 2008

## Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

94,99 %

Participations <sup>1</sup>  
Ecureuil

5,01 %

Financière  
OCÉOR

### Banque commerciale

- Banque de la Réunion (87 %)
- Banque de Tahiti (95,66 %)
- Banque des Iles Saint-Pierre et Miquelon (98,15 %)
- Banque de Nouvelle Calédonie (95,89 %)
- Caisse d'Épargne de Nouvelle-Calédonie (100 %)
- Banque des Antilles Françaises (99,21 %)
- Crédit Saint-Pierrais (47,08 %)
- Banque des Mascareignes (Ile Maurice) (81,81 %)<sup>2</sup>
- Banque BCP S.A. (Luxembourg) (50,10 %)<sup>3</sup>
- GCE Maroc (Crédit Immobilier et Hôtelier)<sup>4</sup>
- Banque Tuniso-Koweitienne (Tunisie) (60 %)
- Fransabank (France) SA (40,01 %)

### Filiales spécialisées

#### Ingénierie et optimisation fiscales

- OCÉORANE SAS (Groupe) (100 %)
- INGEPAR (100 %)

#### Crédit-bail, location simple, LOA

- OCÉOR Lease (65 %)<sup>5</sup>

#### Opérateur Immobilier

- GCE Maroc Immobilier<sup>6</sup>

1 - Participations Écureuil est détenue directement et indirectement à 100 % par la CNCE.

2 - La Banque de la Réunion détient le capital restant soit 18,19 %.

3 - Détenue à hauteur de 30 % par la CNCE.

4 - Financière OCÉOR détient 99,93 % de GCE Maroc; GCE Maroc détient 35 % de Massira Capital Management; Massira Capital Management détient 67 % de Crédit Immobilier Hôtelier.

5 - OCÉOR Lease SAS: le solde de 35 % est détenu par Banque de la Réunion (12,40 %), Banque de Nouvelle Calédonie (7,76 %), Banque de Tahiti (7,76 %), Banque des Antilles Françaises (3,08 %), CE Nouvelle Calédonie (2 %) et Banque des Mascareignes (2 %).

6 - GCE Maroc Immobilier est une société filiale de GCE Maroc à 99,99 %.

# La conjoncture réunionnaise en 2007

Faisant suite à une année 2006 bien orientée en dépit de perturbations (épidémie de Chikungunya, coupure prolongée de la route du littoral), l'économie de la Réunion, pénalisée début 2007 par le passage du cyclone Gamède, a été ralentie au cours du premier semestre, avant de se redresser vigoureusement au cours de la seconde partie de l'année, démontrant, une fois de plus, qu'elle bénéficie de leviers puissants.

Sur l'ensemble de l'année, la croissance a été à nouveau robuste. Elle a été portée par le triptyque de la consommation des ménages - qui a bénéficié de l'augmentation des revenus liée à la bonne orientation du marché de l'emploi et d'un faible niveau d'inflation -, de la commande publique - notamment à travers les grands travaux - et, dans une moindre mesure, de l'investissement privé, toujours soutenu pour les ménages mais en demi-teinte en ce qui concerne les entreprises.

Ces bonnes performances ont été cependant inégalement réparties au sein des différents secteurs. Si le BTP a profité pleinement des chantiers en cours et que le tourisme a affiché des signes de redressement, le secteur agricole a été durement touché par les mauvaises conditions météorologiques qui ont notamment affecté la campagne cannière.



## Les ressorts de la croissance

Principal moteur de la croissance économique réunionnaise, la consommation des ménages a continué de croître, à l'instar des ventes de véhicules de tourisme qui ont progressé de 7,4 % sur l'ensemble de l'année (24 052 véhicules vendus) alors qu'elles avaient chuté de 13,6 % en 2006.

Les encours bancaires de crédits à la consommation ont évolué de façon continue mais moins rapidement que l'année précédente (+6,2% sur douze mois à fin septembre, contre +11,7 % à fin septembre 2006) et se sont élevés à 1 657 millions d'euros.

L'investissement des ménages, mesuré par l'évolution de l'encours des crédits à l'habitat, est resté bien orienté, avec une croissance sur douze mois glissants de 12,7 % à fin septembre, faisant suite à une hausse de 16,2 % à fin septembre 2006. En valeur absolue, l'encours a atteint 3 665 millions d'euros.

L'orientation a été plus nuancée en ce qui concerne l'investissement des entreprises, qui a réellement fléchi en début d'année avant de redémarrer au second semestre. Les encours de crédits d'investissements à fin septembre 2007 ont progressé de 12,8 % sur douze mois glissants, soit un rythme plus soutenu que l'année précédente (+10,7 % à la même date). Ils se sont établis à 2 640 millions d'euros.

La commande publique, dopée par les grands travaux - au premier rang desquels se trouvent la route des Tamarins, le chantier ILO (Irrigation du Littoral Ouest) et l'extension du Port Est - qui viennent compléter les chantiers récurrents menés dans le domaine de l'éducation et de la santé, a une fois de plus joué un rôle de locomotive pour l'investissement.

Ces bons résultats ont été obtenus dans un contexte d'inflation très modérée avec un indice moyen des prix à la consommation sur l'ensemble de l'année qui s'est élevé à 1,4 % contre 2,6 % en 2006.



Cet environnement favorable a directement bénéficié au marché de l'emploi qui a poursuivi son amélioration en 2007 et dont l'ensemble des clignotants sont au vert. Le taux de chômage a significativement diminué : 24,2 % au second trimestre 2007 (contre 27,5 % en 2006). De même, le nombre d'allocataires du RMI a chuté sur l'ensemble de l'année : -9,3 % en 2007, soit 66 504 allocataires contre 73 315 en 2006.

## Évolution par secteur

Les résultats du secteur primaire ont été contrastés selon les filières. L'industrie agroalimentaire a semblé améliorer ses résultats sur la fin de l'exercice, mais le bilan de l'ensemble de l'année devrait être mitigé. Ainsi, la campagne sucrière 2007-2008 qui s'est clôturée début décembre, a été la plus mauvaise de la décennie avec 1 575 tonnes de cannes manipulées (pour une moyenne décennale de 1 846 tonnes) et une richesse saccharimétrique de 13,74 %, bien inférieure à la moyenne décennale de 14 %.

Si les trois premiers trimestres de l'année, ont été jugés difficiles par les chefs d'entreprises des services marchands, la reprise semblait au rendez-vous sur la fin de l'exercice, les encourageant à augmenter leur effectif.

Après une année 2006 marquée par l'épidémie de Chikungunya qui a fait chuter les chiffres du tourisme déjà en perte de vitesse, l'exercice 2007, commencé au ralenti, s'est achevé sur une note optimiste.

Mesurée en encours de crédits ou en collecte de dépôts, l'activité des établissements de crédit a pleinement bénéficié de ce contexte économique favorable, même si son rythme de progression s'est progressivement ralenti.

Les concours consentis par les établissements de crédit locaux ont enregistré une progression de 12,1 % à fin septembre 2007 sur douze mois. Ils s'établissaient à 11,1 milliards d'euros. Ils se sont répartis à hauteur de 5,6 milliards d'euros pour les ménages (50 % du total) en progression de 10,8 % sur un an grâce à la forte

croissance des crédits à l'habitat (+12,7% sur un an à 3,7 milliards d'euros), et 4,8 milliards d'euros pour les entreprises (44 % du total), en progression de 13,5 % sur un an, tant du fait des crédits d'exploitation (+13,3% à 1,1 milliard d'euros) que d'investissement (+12,8% à 2,6 milliards d'euros).

La collecte des dépôts a cru de 8 % à 9,6 milliards d'euros. Elle s'est portée à hauteur de 6,9 milliards d'euros en faveur des ménages (72 % du total), en progression de 6,6 %.

À l'instar de ce qui avait été relevé l'année précédente, ces bonnes performances commerciales ne se sont pas traduites de façon mécanique dans le PNB des établissements de crédit qui ont subi le renchérissement de leur ressource financière, de plus en plus empruntée sur le marché interbancaire, sans pouvoir le répercuter intégralement sur les taux de sortie, du fait de la vive concurrence qui a prévalu sur la place. Les banques ont donc été contraintes de diversifier leurs produits vers les commissions et de maîtriser leurs charges pour maintenir leur rentabilité.

Source IEDOM.



## Les faits marquants en 2007

2007 constituait la dernière année de réalisation du plan stratégique triennal, entamé en 2004, de la Banque de la Réunion, axé sur l'organisation des filières métiers, le développement et la modernisation des canaux de distribution. Au cours de l'année 2007, la Banque de la Réunion a poursuivi sa politique de développement de son fonds de commerce. Cette stratégie au service du client s'est inscrite dans le cadre de la politique du Groupe OCÉOR et du Groupe Caisse d'Épargne dont l'objectif est d'assurer une présence forte sur l'ensemble des métiers de la banque. La Banque de la Réunion s'est ainsi positionnée en banque universelle régionale au service d'une ambition de croissance et de rentabilité.



### Une organisation optimisée des structures et contrôles

Dans un environnement réglementaire en évolution constante et toujours plus contraignant, la Banque de la Réunion a mené, en 2007, un vaste chantier de fiabilisation de ses données clients dans le cadre de Bâle II. Elle a conduit un effort particulier dans la maîtrise de ses risques, avec la mise en place d'une organisation optimisée de ses structures et contrôles. Cela s'est notamment concrétisé par la création d'un service de négociation amiable. La Banque de la Réunion a également renforcé son approche prudentielle en élargissant le périmètre de sa base provisionnable. Dans une optique de rentabilité, elle a également poursuivi sa politique de maîtrise de ses coûts.



## Des parts de marché en progression

La Banque de la Réunion commercialise une offre qui couvre l'ensemble des besoins des particuliers - des plus modestes aux plus fortunés - et des professionnels. Banque de développement régional, elle est présente auprès des entreprises régionales, du secteur de la promotion immobilière, du commerce international et des collectivités locales. Elle entend également poursuivre son développement dans le domaine des partenariats public privé (PPP). Les évolutions de parts de marchés témoignent des performances en matière de développement commercial enregistrées sur l'année : elles se sont ainsi consolidées au 30 septembre 2007 à 16,38 % sur le marché des emplois et à 17,26 % sur le marché des dépôts.



## Des résultats financiers au rendez-vous

Au 31 décembre 2007, le PNB social de la Banque de la Réunion s'établissait à 91,6 millions d'euros (en progression de 8 %) pour un résultat net social de 17,7 millions d'euros. Après intégration des filiales, OCÉOR Lease Réunion et Banque des Mascareignes, le PNB consolidé a atteint 98 millions d'euros, dégagant un résultat net consolidé de 16,9 millions d'euros. Les capitaux propres consolidés s'élevaient à 192,4 millions d'euros, la rentabilité des fonds propres se situait à 9,01 %. Le coefficient d'exploitation s'est fixé à 57,3 % au 31 décembre 2007 contre 61,9 % sur l'exercice précédent, soit une amélioration de 4,6 points.

# La banque des particuliers et des professionnels

230 000 appels gérés  
par le Centre de relation client



Proximité, conseil, innovation : la Banque de la Réunion assure à ses clients particuliers et professionnels un service bancaire complet et les accompagne dans leurs projets. Elle développe des offres qui rendent la vie plus simple, plus sûre et plus agréable. Son ambition : être la banque du quotidien des Réunionnais.

### La relation banque-client au cœur de la stratégie de la BR

La Banque de la Réunion a ouvert deux nouvelles agences en 2007 pour répondre aux attentes de proximité de sa clientèle. Cette démarche d'investissement montre la capacité de la banque à se redéployer sur tout le territoire durant les prochaines années. Ces deux agences, l'une à Saint-Denis et l'autre à Sainte Suzanne, ont été équipées d'une nouvelle génération de guichets automatiques de banque (GAB) qui acceptent le dépôt valorisé des espèces. Plus largement, ces nouveaux GAB remplaceront les actuels, comme prévu dans le cadre du plan stratégique d'investissement. Au total, le réseau de distribution physique de la Banque de la Réunion s'appuie sur 24 agences (Réunion et Mayotte) et 91 GAB.

La Banque de la Réunion peut également s'appuyer sur son Centre de relation client (CRC) animé par 6 téléconseillers. Il a traité plus de 230 000 appels en 2007. Le CRC a également permis d'accompagner les opérations marketing pour optimiser les sources de contacts. Il a également assuré le traitement de tous les courriels adressés par la clientèle.

Enfin, le site internet de la Banque de la Réunion a accueilli plus de 30 000 visiteurs par mois et sa fréquentation a enregistré une hausse de plus de 15 % par rapport à 2006.

### Être acteur de référence sur le crédit immobilier pour les particuliers

La Banque de la Réunion a continué à progresser sur le compartiment crédit et, en particulier, sur le crédit habitat, avec une augmentation des encours de 9 % comparativement à 2006.



Cette stratégie de développement sur le crédit immobilier s'est accompagnée par l'équipement des clients en service parabancaire et en particulier de produits d'assurance IARD. Le portefeuille total de contrats IARD actifs à la Banque de la Réunion dépassait les 9 500 contrats fin 2007. Cette évolution dynamique +26 % de contrats actifs concrétise le renforcement du dispositif d'animation commerciale et une politique de prix adaptée aux attentes de la clientèle. La gamme comprend quatre produits principaux : l'assurance automobile, l'assurance habitation, la garantie des accidents de la vie et la protection juridique.



### Accompagner les évolutions du marché

Les encours sur assurance-vie ont continué de progresser, portés essentiellement par les produits du Groupe Caisse d'Épargne : Ecureuil Vie (+70 %) et Compagnie 1818 (+19 %).

Plus largement, la Banque de la Réunion a profité à plein des synergies du Groupe Caisse d'Épargne, en proposant à sa clientèle des Fonds communs garantis (FCP) – Ecureuil Gestion - et un produit obligataire l'emprunt Ecureuil.

### Être la banque des jeunes

Dans un contexte démographique porteur, la Banque de la Réunion a réorienté sa stratégie sur le marché des jeunes. La banque a ainsi continué l'équipement de cette clientèle en Livret Jeune. Les encours ont progressé de 18 % sur cette ligne de produit.

La Banque de la Réunion s'investit pour aider les jeunes à acquérir leur autonomie, maîtriser leur budget, et les accompagne dans leurs différents projets.





## Les professionnels

Les professionnels ont représenté globalement 20 % de la production de crédit et ont contribué significativement à l'activité de gestion privée.

Dans le cadre des orientations stratégiques du Groupe, une stratégie de conquête ciblée a été déployée à la Banque de la Réunion. Des métiers prioritaires ont été choisis pour leur dynamisme et leur rentabilité dans l'objectif de développer un portefeuille équilibré entre artisans, commerçants et professions libérales.

## La gestion privée

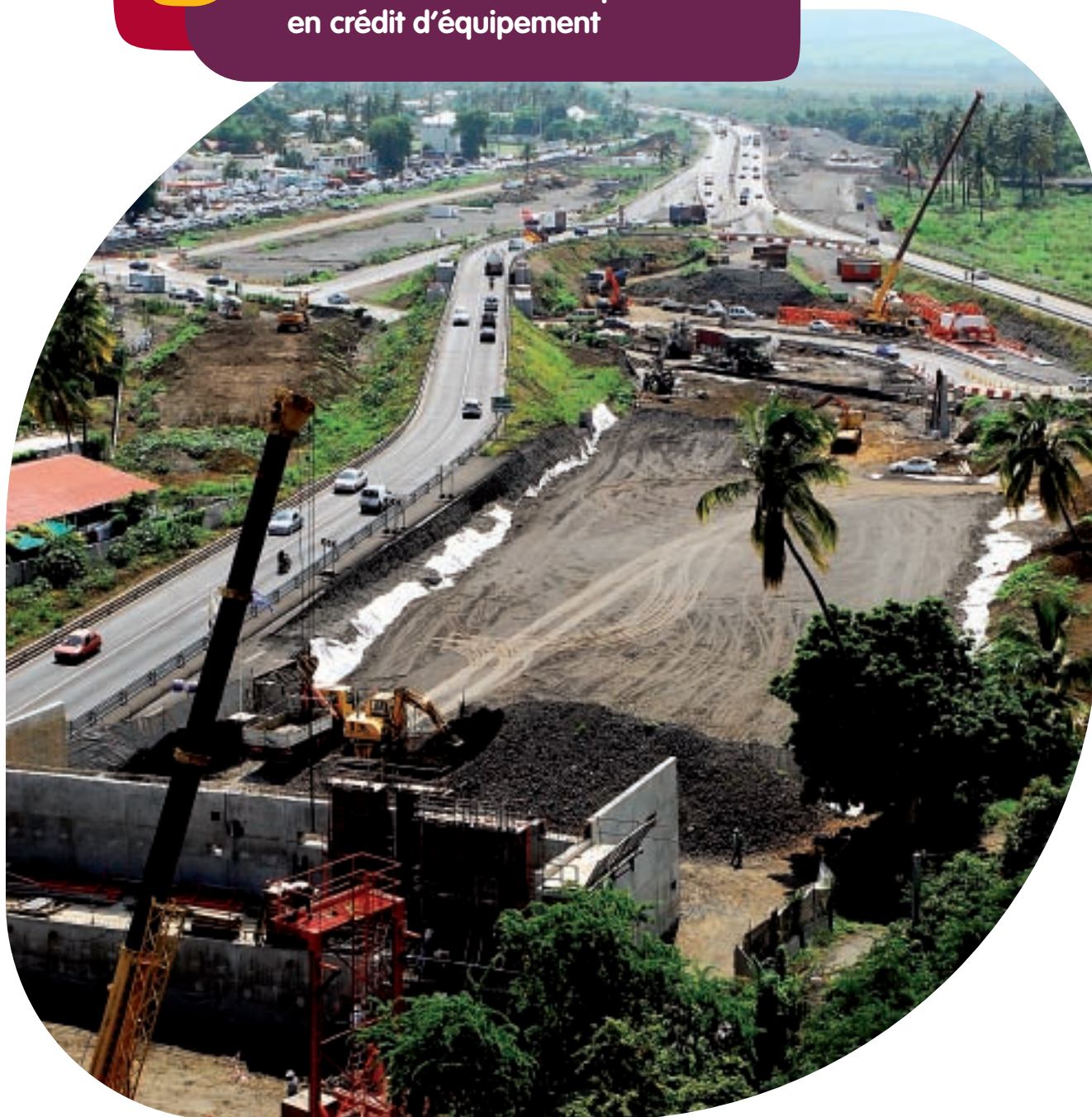
La gestion patrimoniale privée de la Banque de la Réunion a poursuivi son développement. Elle s'est appuyée au plan commercial sur six chargés d'affaires spécialisés, et au plan technique sur les équipes d'ingénierie patrimoniale et de gestion du Groupe Caisse d'Epargne, dont les compétences couvrent tous les types d'actifs et tous les styles de gestion.

Les spécialistes de la Compagnie 1818 - Banquiers privés, la banque de gestion de fortune filiale de Natixis, ont ainsi contribué à apporter des services à la demande et sur-mesure aux chargés d'affaires de la gestion patrimoniale de la Banque de la Réunion.

Dans le domaine de recherche de solutions de défiscalisation, les équipes du marché de la gestion privée ont également continué à s'appuyer sur les compétences de la filiale de la Financière OCÉOR, OCÉORANE. Plus de 6 millions d'euros d'investissement ont ainsi été mobilisés en 2007. OCÉORANE exerce son activité dans le domaine de la défiscalisation outre-mer et est spécialisée sur le segment de l'investissement industriel de plein droit. Elle exerce quatre métiers principaux : la recherche locale d'opérations éligibles auprès des PME d'outre-mer, la sélection et le montage des opérations, la collecte des positions fiscales des investisseurs métropolitains, la gestion de sociétés en nom collectif pendant la durée légale (5 ans).

# La banque du développement régional

170 millions d'euros de production  
en crédit d'équipement





Partenaire du développement économique et social de son territoire, la Banque de la Réunion est le partenaire de tous les acteurs du développement économique et social de la Réunion. Elle propose aux collectivités et institutions locales, aux entreprises et aux professionnels de l'immobilier, au secteur hospitalier, à tous les acteurs du logement social et de l'économie sociale, un ensemble de prestations pour financer leurs projets, simplifier leur gestion, optimiser leurs placements.

### **Marché des entreprises : une relation de proximité**

L'année 2007 a été marquée par un fort développement des crédits d'investissement. La Banque de la Réunion a ainsi marqué sa volonté d'être le partenaire privilégié des acteurs économiques. Cet engagement s'est concrétisé par une progression des encours de crédits octroyés sur ce segment de clientèle en raison notamment d'une production de plus de 170 millions d'euros en crédit d'équipement.



### **Être un acteur sur le marché des professionnels de l'immobilier**

La Banque de la Réunion, dans la continuité de 2006, a profité de l'engouement des particuliers pour la loi de défiscalisation "Girardin". Tout en ayant une politique commerciale très sélective, elle est restée très active sur le financement des promotions immobilières, avec la restructuration de son pôle immobilier et le renforcement des équipes dédiés sur le domaine de la promotion.

# Une banque en mouvement

Plus de 85 collaborateurs  
ont intégré une nouvelle équipe



L'année 2007 a été marquée par une politique de recrutement diversifiée et une forte mobilité interne accompagnée d'un renforcement des dispositifs d'intégration, de formation, de communication interne et de gestion des carrières.

## Ressources humaines

### Mobilité et recrutement : une année très intense

La Banque de la Réunion est restée très active sur le marché de l'emploi avec le recrutement de 35 nouveaux collaborateurs de profils et d'horizons très variés sur des métiers différents : une progression de plus 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans l'optique de favoriser la fidélisation et l'évolution des carrières, une place importante a été faite aux mobilités internes. Plus de 85 collaborateurs ont changé de métier en 2007, soit 20 % de l'effectif global.

Accompagner le développement du réseau commercial et la création de nouvelles activités (Négociation amiable, chantier Connaissance Client), garantir le renouvellement des compétences pour les années à venir : tels sont les enjeux qui structurent aujourd'hui la politique des ressources humaines de la Banque de la Réunion.



**18 766 heures de formation**

### Politique de formation

L'intégration des nouveaux entrants, le renforcement des compétences et l'accompagnement des évolutions de carrière demeurent des priorités de l'offre de formation, à laquelle la Banque de la Réunion a consacré en 2007 plus de 5,8 % de sa masse salariale (en augmentation de 35 % par rapport à 2006), correspondant à 18 766 heures de formation. La Banque de la Réunion a confié une partie de la gestion de son plan de formation à l'Agefos PME, bénéficiant ainsi d'un apport administratif, d'une sécurisation réglementaire et surtout de fonds dédiés à la professionnalisation (DIF, périodes de professionnalisation...).

L'année 2007 a été aussi marquée par le lancement du dispositif DIF (Droit Individuel de Formation), avec la mise en place d'une offre spécifique qui allie dimensions professionnelle et personnelle. Un lancement réussi avec la formation de 115 participants, pour un total de 2 300 heures.

De nombreuses actions ont également été proposées dans le cadre de l'accompagnement des équipes commerciales et du back-office, lors des mises en marché de nouveaux produits (convention AERAS, nouvelle offre AGF, nouveau dispositif de prêt à taux zéro...), des changements d'outils (Outlook, Logeco, Inbox...) ou des évolutions réglementaires (Connaissance clients...).

Enfin, une attention toute particulière a été portée à la politique de gestion de l'emploi avec 20 % de l'effectif ayant intégré une nouvelle équipe ou ayant bénéficié d'une mobilité interne et la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, avec la réalisation des revues du personnel destinées à mieux anticiper et gérer les carrières.

## Moyens d'exploitation

L'année 2007 aura été marquée à la Banque de la Réunion, comme dans l'ensemble des établissements du Groupe OCÉOR, par l'intensification des chantiers de convergence en matière de systèmes d'information ou d'organisation des process d'exploitation bancaire, dans le but de rendre les modes de fonctionnement plus performants et plus économiques (cf. encadré).

En pré-requis à la mise en œuvre de ces chantiers, la montée de version A8 du progiciel bancaire SAB vers une version unique commune à toutes les banques du Groupe OCÉOR a été engagée. Au passage, l'harmonisation d'un certain nombre de tables, travail préalable à une harmonisation plus complète du système d'information communautaire, sera réalisée.

Parallèlement, la mise en œuvre d'autres projets informatiques a été rendue nécessaire par les évolutions réglementaires et légales, avec des investissements significatifs en terme de mobilisation de moyens humains (fiabilisation, CRC 2002-03, Bâle II, IFRS, risques opérationnels et maîtrise des risques). Un chantier de migration de l'infrastructure de la banque sous Citrix a été par ailleurs engagé. Ceci lui permettra, outre de gagner en sécurité, de bénéficier de temps de réponse efficaces et uniformes d'une agence à l'autre.

Au niveau de la clientèle, différents services complémentaires ont été proposés comme le WebEDI, permettant de réaliser des virements ou des prélèvements à partir d'un accès Internet et de manière totalement sécurisée et conviviale en remplacement à terme des solutions ETEBAC3.

Les travaux sur la commercialisation des forfaits ont également abouti et ont permis leur lancement dès le premier trimestre 2008.

### Projet Convergence : une ambition de développement partagée

En 2007, le Groupe OCÉOR a engagé un programme majeur de développement sur trois ans de la performance de ses banques d'outre-mer (Banque de la Réunion, Banque des Antilles Françaises, Banque de Tahiti, Banque de Nouvelle-Calédonie, Caisse d'Epargne de Nouvelle-Calédonie, Banque des Îles). Par l'harmonisation des processus bancaires et la mutualisation de plusieurs fonctions de back-office précédemment exercées au siège des banques concernées, des progrès sensibles sont attendus dans l'organisation des établissements qui permettront le redéploiement de moyens vers le développement commercial. Ce projet permettra donc à la Banque de la Réunion d'améliorer sa compétitivité et lui donnera des moyens supplémentaires qui lui permettront de renforcer son rôle de banque de proximité au service de sa clientèle, de son territoire.

Tout ceci a répondu à une vraie volonté d'une meilleure efficacité opérationnelle, condition impérative à la réussite du développement de la banque. Parallèlement, la rationalisation et l'optimisation recherchées passeront par la promotion d'une culture de la qualité à toutes les étapes de la chaîne de production, tout en assurant la maîtrise des risques et en se conformant aux contraintes réglementaires.

## 2008 : de belles perspectives de développement

Dans une conjoncture toujours porteuse tirée par la consommation des ménages et par une activité soutenue notamment dans le secteur des bâtiments et travaux publics, la Banque de la Réunion continuera, en 2008, à développer ses encours de crédits et de collecte sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises et des collectivités territoriales dans un constant souci de rentabilité. Une logique réalisable par captation de nouveaux clients et augmentation du taux d'équipement pour accroître le PNB dans la durée.

À ce jour la Banque de la Réunion se positionne en acteur majeur sur le marché local avec une rentabilité de bon niveau. Elle va, par une politique ambitieuse, conforter davantage sa place sur l'ensemble des composantes du marché. Son appartenance à un grand groupe bancaire français, le Groupe Caisse d'Epargne, lui permet de répondre à l'ensemble des demandes et évolutions de la clientèle par des offres originales allant des produits bancaires de base à des solutions structurées faisant appel à des technicités financières de premier ordre.

L'année 2008 constituera la première année du plan à moyen terme 2008-2012 de la banque axé sur l'élargissement de l'offre produits pour les différents types de clientèles, le renforcement du socle technologique commun à l'ensemble des banques du Groupe OCÉOR et l'industrialisation et l'optimisation accrue de la production bancaire.

La Banque de la Réunion s'engage sous l'égide de la Financière OCÉOR, son actionnaire, dans un plan de modernisation et de rationalisation de ses process. Cette démarche lui permettra de développer ses moyens commerciaux et la qualité de ses prestations par une plus forte orientation de ses collaborateurs vers des métiers créateurs de valeur ajoutée.

Son objectif est de conjuguer le développement de ses parts de marché et l'amélioration du coefficient d'exploitation. Pour réaliser cet objectif la banque va poursuivre la densification de son réseau d'agences et de son parc de guichets automatiques pour une plus grande proximité et satisfaction de sa clientèle.

La Banque de la Réunion démontre depuis maintenant plus de 150 ans sa capacité à accompagner l'économie réunionnaise et à s'adapter à ses exigences. Avec l'appui du Groupe Caisse d'Epargne et de sa société mère la Financière OCÉOR, elle ambitionne d'améliorer sa performance et la qualité de ses services par une réponse toujours plus appropriée aux besoins des clients.

# Annexe

## La gestion des risques

### 1 Organisation générale : présentation synthétique des risques auxquels est exposé l'établissement

#### 1.1 Les risques généraux

##### du Groupe Caisse d'Epargne

Les activités du Groupe Caisse d'Epargne exposent principalement celui-ci aux :

- risques de crédit ou de contrepartie
- risques globaux de liquidité, de taux et de change induits notamment par les activités de banque de détail
- risques de marché
- risques opérationnels
- risques juridiques
- risque de non-conformité.

En tant qu'organe central, la CNCE a pour mission d'assurer la cohérence de la filière Risques du Groupe, notamment à travers :

- la fixation de limites affectées à chaque entité du Groupe ou aux contreparties excédant les seuils de délégation des entités ; ces limites sont décidées et formalisées au sein de comités spécialisés
- la surveillance du respect des limites par les entités et le suivi des dépassements éventuels
- la validation des méthodologies de notation interne et de calcul de tous types de risques, mis en œuvre dans les outils déployés au sein du Groupe
- la définition de normes applicables dans toutes les entités et relatives à l'organisation et au fonctionnement du contrôle des risques, au traitement et à la surveillance des risques
- le contrôle permanent de l'application des dites normes de risques par les entités.

L'essentiel de ces fonctions est de la responsabilité de la direction des Risques Groupe.

##### de la Banque de la Réunion

Les activités de la Banque de la Réunion exposent celle-ci aux risques suivants :

- les risques de crédit ou de contrepartie
- les risques globaux de liquidité, de taux et de change
- les risques opérationnels
- les risques juridiques
- le risque de non-conformité

La Direction des risques est notamment responsable devant le Comité exécutif de la Banque :

- de l'élaboration de la politique des risques et du schéma délégataire de l'établissement
- de l'instruction des propositions de limites de risque de crédit soumises au Comité des risques (par marché, niveau de risque, secteur économique et zone géographique) et du suivi de ces limites
- du suivi et du contrôle permanent des risques de crédit, ALM et de liquidité pris par l'entité
- de l'animation et du bon fonctionnement des divers comités relatifs aux risques
- de l'analyse, annuellement, du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes de notation, en s'appuyant sur les informations fournies par l'outil de pilotage des risques et les éléments d'appréciation communiqués par la Direction des risques Groupe.

La Direction des risques procède en outre à toute analyse susceptible d'éclairer la politique des risques de l'établissement et participe à l'établissement des provisions.

## 1.2 Missions dévolues à la filière Risques

La DRG exécute ces missions sous l'autorité du directoire de la CNCE dans le respect des principes édictés par les textes réglementaires, notamment le règlement CRBF n° 97-02 modifié. Par ailleurs, le GCE a mis en place une filière Risques intégrant l'ensemble des entités du Groupe, fondée sur une organisation et des méthodes communes d'analyse, de suivi et de contrôle des risques.

Les missions de la DRG se déclinent autour de deux axes :

- définir et mettre en œuvre les dispositifs de contrôle, de surveillance et de maîtrise des risques au sein de la filière risques au sens du règlement CRBF n° 97-02 modifié ;
- développer et intégrer au sein du dispositif de surveillance et de maîtrise des risques les nouvelles exigences édictées par le comité Bâle II et transcrites dans la directive européenne et les textes d'application français.

## 1.3 Organisation de la filière Risques

La filière Risques est constituée de la direction Risques Groupe (DRG) et des directions des Risques (DR) des entités (Caisses d'Épargne et filiales) du Groupe.

### 1.3.1 La Direction Risques Groupe

La DRG a la responsabilité de la surveillance et de la maîtrise des risques de crédit, des risques de marché et financiers, des risques opérationnels ainsi que des risques globaux de taux et de liquidité du Groupe.

Elle veille à l'adéquation des prises de risques avec les moyens financiers, humains et systèmes des entités, et avec les objectifs de rentabilité et de notation du Groupe. Elle propose les allocations de limites globales (de crédit, de marché...) aux entités et métiers ainsi que les niveaux de délégation aux filiales, en conformité avec les politiques de risques du Groupe.

#### Gouvernance et comités

La DRG gère, suit et contrôle les risques à travers plusieurs comités dont elle assure la gestion :

- le comité des Risques Groupe, qui fixe l'ensemble du cadre des problématiques risques, des dispositifs de risques et leur évolution (fréquence mensuelle)
- les comités de Crédit Groupe : Grandes contreparties et Crédit Groupe PME, qui analysent les engagements au-delà des délégations des entités, et décident de leurs montants maximums (fréquence au minimum bi-mensuelle)
- les comités watch-list et Douteux/Provisions Groupe (fréquence trimestrielle). Le Comité watch-list a pour mission de surveiller trimestriellement les engagements sensibles portant sur des grandes contreparties (chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros) et pouvant donner lieu à la constitution de provisions
- les comités Risques de marché et fonds Groupe (fréquence mensuelle)
- les comités Risques opérationnels Groupe (fréquence trimestrielle)
- les comités Nouveaux produits & nouvelles activités financières (fréquence mensuelle).

La DRG participe par ailleurs comme membre délibérant aux comités de gestion de bilan Groupe et Banque commerciale, aux comités d'investissement et aux comités financiers CNCE.

Enfin la DRG assure la production des reportings consolidés sur les risques de crédit, de marché et opérationnels à destination des organes de gouvernance du GCE et des autorités de tutelle.

Par ailleurs, le dispositif de suivi permanent des entités lui permet de contrôler l'application par les entités des normes risques Groupe, de contribuer à l'appropriation de ces normes et d'en rendre compte aux instances de gouvernance.

### 1.3.2 La direction des risques (DR) de la Banque de la Réunion

Les principes directeurs de l'organisation du suivi et du contrôle des risques dans les Caisses et les filiales du GCE sont définis par la DRG.

La direction des Risques (DR) de chaque entité a vocation à couvrir tous les risques : crédit, contrepartie, marché et financiers, taux global et change, liquidité et règlement livraison. Elle assure l'analyse ex-ante dans le cadre des schémas délégataires ainsi que l'analyse et le contrôle ex-post des risques. La DR pilote le comité des risques, le comité des engagements, le comité de gestion Financière et le comité risques opérationnels ; elle participe au comité de gestion de bilan. Elle est l'interlocutrice permanente de la DRG et est responsable de la déclinaison au sein de l'entité des procédures et projets nationaux initiés par la DRG. À ce titre, elle s'assure du déploiement au sein de son entité des normes Bâle II et elle suit en permanence leur correcte application, ces normes faisant partie intégrante du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques du Groupe. La Direction des risques de la Banque de la Réunion a la responsabilité de la surveillance et de la maîtrise des risques de crédit, des risques opérationnels ainsi que des risques globaux de taux et de liquidité de la banque.

L'organisation de la maîtrise de ces risques à la Banque de la Réunion s'appuie sur :

- le Service analyse risques, dont les travaux sont soumis au Comité des engagements
- le Service Pilotage/contrôle des Risques, dont les travaux sont soumis au Comité des risques
- la cellule Risques opérationnels dont les travaux sont soumis au Comité des risques opérationnels
- la cellule Sécurité des systèmes d'information dont les travaux sont soumis au Comité interne de sécurité.

La Direction des risques participe par ailleurs comme membre délibérant aux Comités de bilan, aux Comités financiers et aux Comités des prix.

Elle assure la production des reportings internes et externes relatifs aux risques de crédit à destination de la Direction générale, du réseau commercial et des organes de gouvernance de la banque.

Enfin, la Direction des risques assure le suivi permanent des risques de crédit : irréguliers, octrois de crédit, respect des limites et du schéma délégataire, encours dégradés.

Six comités distincts assument des fonctions complémentaires dans le suivi et la maîtrise des risques au sein de la Banque :

- le Comité des risques qui a vocation à traiter de tous les risques inhérents aux activités de la banque et est compétent pour apprécier la bonne organisation générale des filières opérationnelles au regard de la maîtrise des risques
- le Comité des risques opérationnels qui assure le suivi des risques opérationnels de la banque et décide des éventuelles actions correctrices et plans d'action à mettre en œuvre
- le Comité des engagements dont le rôle est l'analyse et la prise de décision sur les demandes de crédit relevant de ses délégations
- le Comité de gestion du contentieux qui a pour objet de suivre l'évolution des principaux dossiers contentieux et de s'assurer que les montants de provisions constitués par la Direction du recouvrement sur les dossiers relevant de sa compétence sont appropriés
- le Comité watch list et de transfert au contentieux dont la mission est de prendre connaissance de l'évolution des risques liés aux contreparties en watch list, de décider de la stratégie relationnelle à l'égard de chacune de ces contreparties et de se prononcer sur l'inscription et/ou le retrait de clients de la watch list.

## 1.4 Principales réalisations 2007

### Les faits marquants de l'exercice

La préparation à l'homologation Bâle II des classes d'actifs Grandes contreparties d'une part, et Banque de détail d'autre part, ont constitué les chantiers majeurs de la filière risques du GCE en 2007. La DRG a continué en 2007 de préparer l'homologation des systèmes de notation interne par les autorités de tutelle, en poursuivant les tests et la documentation de ses méthodes.

Le GCE a mis en place les outils permettant de réaliser les calculs d'exigence en fonds propres en conformité avec la réglementation COREP (COmmon REPorting). Un exercice blanc a été réalisé en juin 2007 sur les chiffres 31 décembre 2006 en préparation de la première simulation sur l'arrêté du 30 juin 07.

### Évolution réglementaire

Mise en application de la réglementation CRC 2002-03 sur le transfert en créances douteuses des découverts non autorisés et la constitution des provisions y afférentes.



## **Banque de la Réunion**

Les principales réalisations opérées par la banque dans le courant de l'année 2007 pour assurer une meilleure maîtrise de ses risques ont été :

- la mise à disposition du réseau commercial d'outils de suivi quotidien des impayés et des débits non autorisés
- la mise en œuvre d'un plan d'action risques destiné à pallier l'évolution défavorable du coût du risque
- la notation des particuliers
- la mise à disposition de l'outil de notation des professionnels de l'immobilier
- la révision du schéma délégataire, basé sur les notations
- la création du Service négociation amiable, en charge des créances pré-contentieuses
- le suivi mensuel des créances douteuses non contentieuses et dotation des provisions y afférentes
- la mise à disposition de la Direction du recouvrement et du Service négociation amiable d'un outil de gestion des créances contentieuses.

### **1.5 Évolutions prévues en 2008**

Les principaux enjeux de la filière risque du GCE déjà identifiés pour 2008 sont :

- la gestion de la crise dite des "subprimes"
- l'achèvement et / ou la poursuite des projets d'homologation Bâle II
- l'optimisation de la gestion des fonds propres.

## **2 La gestion des risques de crédit et de contrepartie**

### **2.1 État des lieux des procédures et des méthodes**

L'activité de la Banque de la Réunion s'articule autour des axes suivants :

Banque de détail (Particuliers et Professionnels) :

- collecte des ressources sous forme de dépôts ou d'épargne (fonds garantis, assurance-vie...)
- distribution de crédit
- distribution de produits d'assurance
- services (monétique, télétransmission)
- gestion patrimoniale.

Banque de développement régional : elle regroupe :

- le Centre d'Affaires Entreprises (C.A.E.)
- le Pôle immobilier
- le Secteur public territorial (S.P.T.) et les Institutionnels
- les activités internationales.

La distribution de crédits aux Particuliers et aux Professionnels de même que les activités déployées par le C.A.E., le Pôle immobilier, et le Responsable S.P.T. et Institutionnels constituent le cœur de métier de la Banque de la Réunion.

La politique des risques définie par la banque englobe l'ensemble de ces activités. Elle se décline en cinq parties distinctes :

- contrôle des risques
- politique de crédit de la banque commerciale
- risques de marché et A.L.M.
- risques opérationnels
- créances douteuses - contentieux - recouvrement.

Elle définit notamment :

- le système de limites global et les règles de division des risques
- le dispositif de contrôle permanent des risques
- le système de mesure des risques et la cartographie des reportings
- les principes de sélection de la clientèle et les modalités d'entrée en relations
- les différents modes de notation des contreparties
- le système délégué
- le choix des crédits, des garanties et des assurances
- les règles de suivi permanent du risque de crédit
- la politique de déclassement des créances en douteux et les règles de contagion.

L'objectif premier de la politique de risques est de contribuer au développement et à la rentabilité de la Banque par la déclinaison de principes de maîtrise des risques définis notamment par le règlement CRBF 97-02 et par le Comité de Bâle.

Pour ce qui concerne la sélection de ses clients, la Banque de la Réunion :

- ne traite qu'avec des contreparties suffisamment connues de la Banque ou bénéficiant d'une réputation indiscutable dans leur marché ou introduites par de tierces parties répondant à ces critères
- exige de ses clients la même intégrité qu'elle s'impose à elle-même et s'assure systématiquement de la bonne origine des fonds dont ils disposent
- s'abstient de fournir des services ou prestations aux intervenants de secteurs réputés liés à des organisations criminelles
- ne s'engage que vis-à-vis d'entités dirigées par des équipes sérieuses et bénéficiant, de préférence, d'un fort soutien de leurs actionnaires. Une attention particulière est portée aux performances passées des équipes dirigeantes et à leur capacité à mettre en place des organisations et structures adaptées
- tient compte des risques attachés à la responsabilité en matière de protection de l'environnement
- veille à éviter les risques de concentration excessive de ses engagements sur un même client, plus particulièrement en ce qui concerne la clientèle d'Entreprises.

Pour évaluer la qualité de son portefeuille de crédits, la Banque de la Réunion utilise les systèmes de notation retenus par le Groupe des Caisses d'Epargne pour chacun des marchés sur lesquels il opère. Ces différents systèmes de notation se déclinent selon une échelle de 0 à 9, 0 étant la meilleure note attribuable.

Tous les clients, quel que soit leur marché d'appartenance, doivent faire l'objet d'une note. La notation se fonde sur une estimation de la probabilité de défaut de l'emprunteur et son coût éventuel pour la Banque sur un horizon de temps cohérent avec la nature des engagements. Aucun engagement ne peut être consenti à un client non noté.

Par ailleurs, la Banque fixe des limites sur les contreparties les plus significatives de son fonds de commerce, ainsi que des limites par pays, par marché et par secteur d'activités.

## 2.2 Mesure et maîtrise des risques de crédit

La DR anime les comités et produit les tableaux de bord qui permettent de suivre les risques de crédit de l'entité.

La mesure des risques à la Banque de la Réunion s'effectue de diverses manières, complémentaires les unes des autres :

- états mensuels répertoriant les comptes en anomalies, les dossiers échus, les impayés et les dépassements persistants
- niveau d'utilisation des limites fixées sur les principales contreparties Entreprises en volume d'engagements. Le suivi du respect de ces limites est assuré sur une base trimestrielle, dans le cadre du Comité des risques de la Banque. Leur montant est revu annuellement par la Financière OCÉOR ou par la Direction des Risques Groupe, sur proposition de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'audit.
- niveau d'utilisation des limites fixées par pays. Le suivi de ces limites est également assuré dans le cadre du Comité des risques et revu au moins annuellement par la Financière OCÉOR. Les limites géographiques font l'objet d'une communication régulière au Comité d'audit
- niveau d'utilisation des limites par marché
- niveau d'utilisation des limites par secteur d'activité. Cette analyse est effectuée semestriellement. Le suivi du respect de ces limites est assuré de ce fait sur une base également semestrielle, dans le cadre du Comité des Risques de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'audit
- notation de l'ensemble de la clientèle
- statistiques sur la typologie et l'origine des dossiers reçus par la Direction du recouvrement avec une approche des taux de sinistralité par entité.

La maîtrise des risques de crédit est assurée par :

- la politique de risques (cf. supra)
- un traitement quotidien des comptes en anomalie
- un suivi bi-mensuel des principaux dépassements sur comptes par la Direction des risques
- une analyse mensuelle des clients douteux non contentieux aboutissant à la détermination du montant de provisions à constituer sur ces contreparties
- une analyse détaillée trimestrielle des découverts et de leur évolution dans le temps
- une watch list reprenant les dossiers de clients Particuliers, Professionnels et PME jugés sensibles. Les dossiers de la watch list sont revus trimestriellement
- la fixation de limites sur les principales contreparties en volume d'engagements (cf. supra). Ces limites sont déterminées en comparant le niveau d'engagements atteint avec les fonds propres, l'endettement et le degré de risque de la contrepartie concernée, d'une part, et avec les fonds propres de la banque, d'autre part
- la fixation de limites par pays, marché et secteur d'activité. Le niveau de ces limites est défini par la prise en compte des paramètres suivants :
  - . risques pays : encours observés et notation des pays concernés (les risques pays demeurent marginaux à la Banque de la Réunion)
  - . marché : % des encours notés 8 ("incertain") et 9 ("très incertain") dans le total des encours de chacun des marchés
  - . secteur d'activité : % des crédits aux clients Professionnels et Entreprises ; % des actifs clientèle ; % des fonds propres de la Banque
- au plus annuellement, la revue des concours consentis à la clientèle et l'actualisation des notations des contreparties Professionnels et Entreprises
- un schéma délégataire fondé sur la définition de limites par marché, par métier et par tranche de notations de la clientèle. Les délégations sont ajustées pour tenir compte de l'expérience acquise par les délégataires
- la prise de garanties appropriées au risque encouru : garanties personnelles et réelles, avals Sofaris, cautions de la Saccef... La prise des garanties est assurée par la Direction des financements et garanties et préalable à la mise à disposition des concours. Des seuils ont été définis au-delà desquels l'octroi de prêts personnels et de crédits à l'habitat aux particuliers impose la prise de garanties réelles.

### **2.3 Gestion des dépassements et procédure d'alerte**

Le suivi des limites (de contreparties, par pays, sectorielles, par marché, par notation et ALM) est de la responsabilité de la Direction des risques qui doit informer le Comité des risques de tout dépassement observé à une fréquence au moins trimestrielle.

La gestion des dépassements repose, quel que soit le niveau de décision concerné (Agence, Groupe, Direction des crédits), sur l'analyse quotidienne des mouvements à décider résultant des comptes en anomalie.

La mise en liste de surveillance (watch list) est générée par différents types d'événements parmi lesquels la dégradation de la notation d'un client, l'appartenance à un secteur d'activité traversant des difficultés temporaires, la survenance de difficultés pouvant remettre en question la pérennité de l'entité cliente ou l'occurrence de défauts de paiement successifs. Les inscriptions et propositions de sorties de la liste de surveillance sont portées à la connaissance du Comité watch list et de transfert en contentieux qui confirme ou infirme ces décisions.

Dans le cas où un dépassement est constaté sur une limite (de contrepartie, sectorielle, géographique...) le Comité des risques en est informé, ainsi que le Comité d'audit. Des mesures correctives sont décidées par ces instances pour remédier au dépassement observé.

## 2.4 Répartition des engagements au 31 décembre 2007

### Répartition des expositions par types balois de contreparties hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

<b>Prêts et avances</b>	
Administrations centrales	0,2 %
Institutions non établissement de crédit	3,2 %
Grandes entreprises	48,5 %
Clientèle de détail	48,2 %
<b>Répartition des risques par type balois</b>	<b>100,0 %</b>

### Répartition des expositions par famille de produit hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Prêts hors établissements de crédit	86,1 %
Titres à revenu fixe (obligations, TCN, effet)	0,0 %
Douteux (hors provisions et locations financement)	6,6 %
Provisions sur douteux	-4,2 %
Location financement (y compris douteux et provisions)	10,9 %
Centralisation du livret A et LEP, Codevi, certificats asso	0,2 %
Provisions sur encours sains	-0,3 %
Divers	0,6 %
	<b>100,0 %</b>

La distribution de crédits constitue l'activité prépondérante de la banque. Le crédit-bail, principalement offert à la clientèle des Particuliers, représente pour sa part environ 11 % des encours.

### Répartition des expositions par segment risque

Créances sur les particuliers : mobilier	2,7 %
Créances sur les particuliers : autres	10,2 %
Créances sur les particuliers : immobilier	30,3 %
Créances sur les professionnels	5,9 %
Créances sur les PME/PMI	47,8 %
Créances sur les Corporate (Industrie et services) : ressources	
Créances sur les Corporate (Industrie et services) : industries de base	
Créances s/ Corporate (Industrie & services) : biens de conso & services	
Créances sur les Corporate (Industrie et services) : immobilier	
Créances sur les assurances	
Créances sur le secteur public territorial	3,2 %
Créances sur les souverains et administrations centrales	
Autres	
	<b>100,0 %</b>

La clientèle de détail est constituée des Particuliers et des Professionnels.

## Répartition par zones géographiques

France	100 %
Zone Europe hors France	
États-Unis d'Amérique	
Asie	
Reste du monde	
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Source : DPF - Outils Magnitude

## Répartition par notation interne\*

en pourcentage		Pourcentage d'engagements 31/12/2007	
Net	Total %	Cumulé	
0	8 %	8 %	
1	9 %	17 %	
2	4 %	20 %	
3	2 %	23 %	
4	2 %	25 %	
5	2 %	27 %	
6	1 %	28 %	
7	0 %	29 %	
8	0 %	29 %	
9	8 %	36 %	
X	0 %	36 %	
Z	3 %	39 %	
?	4 %	43 %	
Non noté	57 %	100 %	
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		

en pourcentage		Pourcentage d'engagements 31/12/2007	
Net	Total %	Cumulé	
0-7	29 %	29 %	
8-9	8 %	36 %	
X-Z	3 %	39 %	
Anomalies	4 %	43 %	
Non Noté	57 %	100 %	
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		

Source : DATA - États Risques - Données de Gestion

\* Informations non auditées

## Répartition des engagements par typologie ou par secteur d'activité\*

	Pourcentage d'engagements 31/12/2007
Services fournis principalement aux entreprises	30,1 %
Immobilier	17,7 %
Administration publique	4,6 %
Activité de la finance et de l'assurance	5,7 %
Commerce de gros	4,1 %
Location sans opérateur	3,0 %
Automobile	2,6 %
Éducation, santé et action sociale	4,6 %
Commerce de détail	5,7 %
NR	3,8 %
Construction	3,4 %
Industrie agro-alimentaire	3,8 %
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	1,5 %
Hôtelleries et hébergements	0,6 %
Grande distribution	1,3 %
Services auxiliaires de transport	0,9 %
Transports terrestres	1,0 %
Transports aériens	0,3 %
Captage, traitement et distribution d'eau	0,7 %
Métallurgie	0,5 %
Chimie	0,8 %
Agriculture et pêche	0,8 %
Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,4 %
Mines et extractions	0,0 %
Édition, imprimerie, reproduction	0,6 %
Fabrication de bien d'équipement	0,4 %
Restaurants	0,3 %
Transports par eau	0,0 %
Services personnels et domestiques	0,2 %
Bois, papier, carton	0,2 %
Postes et télécommunication	0,0 %
Activités informatiques	0,2 %
Fabrication de meubles - industrie divers	0,1 %
Construction navale	0,0 %
Textile	0,0 %
Récupération	0,1 %
Divers	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>

Source : DATA - États Risques - Données de gestion

\* Informations non auditées

## 2.5 Diversification des risques et risques de concentration

Les engagements se répartissent de manière à peu près équivalente entre la clientèle de Particuliers et de Professionnels, d'une part, et celle des PME/PMI, d'autre part. Les encours sur secteur public territorial, bien qu'encore faibles par rapport au total, ont marqué une forte progression durant l'exercice 2007.

Les engagements de la banque sont portés en presque totalité sur des clients résidant à la Réunion (81 %), en France métropolitaine (14 %) et à Mayotte (4 %).

Les sociétés holding et le secteur de l'immobilier cumulent un peu moins de 50 % des encours d'engagements de la banque sur les marchés Professionnels et PME. Le commerce (gros et détail) pèse quant à lui pour près de 10 % dans les encours globaux.

Plus des deux tiers des engagements notés présentent une notation favorable (0 à 7), ceux jugés vulnérables (8 et 9) comptant pour moins de 20 % de ce même ensemble.

La banque s'est fixée des limites dans le but de contenir ses risques de crédit à un niveau compatible avec ses fonds propres et sa rentabilité. Ces limites s'appliquent aux risques de contreparties, risques sectoriels, risques de marché et risques pays.

## 2.6 Profil de risque au 31 décembre 2007

Les créances douteuses représentent 7,0 % de l'encours des créances à la clientèle. Ce poids est en augmentation par rapport à décembre 2006 (6,1 %) en raison principalement de la prise en compte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 des créances douteuses liées à des débits en compte non autorisés et d'un nombre important de redressements judiciaires dus pour une bonne part, à un effet retard de la crise du chikungunya.

Les créances douteuses sont couvertes par des provisions individuelles et collectives à hauteur de 65,2 % de leur montant, en régression de 4,5 % par rapport au 31 décembre 2006 du fait d'un moindre provisionnement des créances douteuses non contentieuses que des créances douteuses contentieuses.

Le coût du risque - aux normes IFRS - sur le montant total des créances clientèle est en hausse de 0,31 % par rapport au 31 décembre 2006 et s'établit à 0,73 % de l'encours des créances à la clientèle au 31 décembre 2007. À périmètre équivalent à 2006 (c'est-à-dire hors provisions sur les créances douteuses non contentieuses et provisions exceptionnelles sur l'activité de crédit-bail en 2007) et après neutralisation des provisions non liées au risque de crédit, ce ratio diminue de 0,03 % entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

### Poids des douteux et provisions

Segment risques	Pourcentage d'engagements 2007		Taux de provision
	% sains	% douteux	
Particuliers	43 %	44 %	66 %
Professionnels (entreprises individuelles, prof libérales), PME	57 %	56 %	65 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>65 %</b>

## 3 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe Caisse d'Epargne comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, et des systèmes d'information. Dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe Caisse d'Epargne applique, pour le moment, la méthode standard Bâle 2.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité de la Banque de la Réunion. Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque.

Le dispositif Risques Opérationnels du GCE est régi par les Lignes Directrices et Règles de Gouvernance en matière de gestion des Risques Opérationnels, validées en octobre 2005 par le Comité Risques Groupe. Il s'appuie sur une filière Risques Opérationnels, instituée par la nomination de Responsables Risques Opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants métiers dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du Groupe par le Comité des Risques Opérationnels Groupe, qui se réunit sur une base trimestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

En termes de méthodologies et d'outils, tous les Établissements bancaires et assimilés du GCE utilisent aujourd'hui l'outil Groupe ORIS (Operational Risk System), afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels à la Banque de la Réunion s'articule comme suit :

- un responsable risques opérationnels, rattaché à la Direction des risques et disposant de son réseau de correspondants dans les différents services de l'établissement
- un Comité des risques opérationnels qui se réunit sur une base au minimum semestrielle
- un exercice annuel de cartographie des risques potentiels
- une identification et une gestion au fil de l'eau des incidents générant ou susceptibles de générer une perte
- une surveillance d'indicateurs permettant une gestion prédictive des risques
- une évaluation semestrielle des dispositifs de gestion des risques opérationnels selon les critères du régulateur
- un reporting permettant de piloter / superviser le dispositif et de suivre les actions préventives/correctives entreprises.

La mise à jour de la première cartographie des risques opérationnels potentiels réalisée en 2005 a été initiée en 2006 et finalisée en 2007.

## 4 Les risques de la gestion de bilan

### 4.1 Organisation du suivi des risques ALM

#### 4.1.2 Au niveau Groupe

La CNCE, en tant qu'organe central, pilote et suit les risques ALM au niveau consolidé. Les risques ALM englobent le risque de liquidité, le risque de taux et le risque de change. Les risques de taux et de change sont suivis sur tous les éléments du bilan et du hors bilan à l'exception du portefeuille de compte propre celui-ci faisant l'objet d'un suivi, de reportings et de limites spécifiques en terme de VaR établies par la Direction des Risques Groupe. Les risques de liquidités sont suivis sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan.

Le suivi mis en œuvre par l'ALM Consolidé GCE porte sur la Banque commerciale (Caisses d'Épargne, Banque Palatine et Financière OCÉOR, adossées à un outil commun de gestion de bilan), le groupe du Crédit Foncier de France, la CNCE social et Natixis.

Le dispositif national de surveillance s'appuie sur le Comité ALM Groupe et un Comité ALM spécifique aux risques portés par les entités de la Banque commerciale (caisses d'épargne, banque Palatine, Financière OCÉOR). Par ailleurs, chaque établissement de crédit du Groupe dispose d'une organisation ainsi que d'un Comité ALM propres et assure sa gestion ALM dans le cadre de limites et de normes Groupe.

Afin de réaliser un suivi en conformité avec la réglementation, l'ALM Groupe utilise un progiciel ALM de consolidation et de simulation, alimenté par des données issues des différentes entités.

#### 4.1.3 Au niveau ALM Banque commerciale (Caisses d'Épargne, Financière OCÉOR, Banque Palatine)

Sur le périmètre Banque Commerciale, la gestion de bilan, qui concerne l'intégralité du bilan à l'exception du périmètre "compte propre", est encadrée par un comité de gestion de bilan Banque commerciale qui examine trimestriellement la situation des risques de liquidité et de taux des entités du périmètre.

Les missions, l'organisation et les modalités d'encadrement et de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières des établissements du Groupe relevant de la Banque commerciale, sont définies par une charte financière qui est régulièrement mise à jour. En termes de limites et de suivi des expositions, cette charte précise les règles encadrant en particulier les risques de taux et de liquidité. Ces règles sont ensuite déclinées dans les chartes ALM des établissements.

La plupart des entités disposent d'un outil commun de gestion de bilan, dont le paramétrage est homogène et qui permet à la fois une gestion ALM décentralisée et une consolidation et un suivi des risques par l'organe central. Les établissements sont en cours de migration sur un nouvel applicatif offrant des fonctionnalités plus complètes. La qualification du nouvel outil a débuté au 30 juin 2007 et devrait s'achever en 2008.

Sur le périmètre Banque commerciale, l'année 2007 a permis de :

- réviser le dispositif de limites de tirages de concours court terme auprès de la trésorerie centrale CNCE, dans le cadre de la déclinaison de scénarios de stress de liquidité au niveau du GCE
- définir et valider un socle commun de reporting qui sera utilisé en 2008
- modifier les conventions d'écoulement des encours non échancés du bilan en liquidité et en taux
- faire évoluer le modèle d'écoulement des DAV
- enrichir la charte de gestion financière sur les volets risques de liquidité et risque de taux
- affiner le calcul de sensibilité de la VAN.



#### 4.1.4 Au niveau de l'entité Banque de la Réunion

L'année 2007 a été marquée par un redémarrage de la fonction ALM. Tout d'abord, une charte de gestion financière a été validée lors du premier trimestre.

Cette charte décrit les relations entre Financière OCÉOR et les Filiales et tous les processus de gestion des risques financiers à savoir :

- le comité ALM consolidé trimestriel des filiales de droits français du groupe OCÉOR analyse les risques financiers en vision consolidée et en vision sociale
- les comités financiers sociaux mensuels de chaque entité mettent en œuvre la politique de refinancement adoptée lors du comité ALM consolidé.

#### 4.2 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné. Il résulte notamment d'un écoulement du passif non couvert par des tombées d'actifs au cours d'une période donnée sans possibilité pour la banque de se procurer des ressources sur le marché au moment nécessaire. Cette rupture peut être due à des facteurs propres à la banque ou à une dégradation générale des conditions de liquidité sur le marché.

##### 4.2.1 Organisation du refinancement au niveau du Groupe

**Description des circuits de refinancement du GCE :** la CNCE, en tant que Trésorerie Centrale du GCE, est chargée de fournir aux entités de la Banque commerciale les ressources dont elles ont besoin (en sus de leurs ressources clientèle) pour financer leurs activités.

La CNCE peut également être sollicitée par le GCFF pour le financement de ses besoins qui ne seraient pas couverts par ses propres émissions. En particulier la Compagnie de Financement Foncier premier émetteur mondial d'obligations foncières notées AAA (dans le cadre de l'article L515-13 et suivants du Code monétaire et financier) assure le refinancement de sa société mère et des encours Grands Comptes du Secteur public du GCE en France.

En outre et en application de la convention de double affiliation de Natixis (article L511-31 du code monétaire et financier), la CNCE garantit la liquidité de Natixis à hauteur de 50 %, la BFBP assumant à parité la même responsabilité.

**Gestion du risque de liquidité :** la position globale de liquidité du GCE ainsi que les situations entité par entité, sont suivies trimestriellement par le Comité ALM GCE qui approuve notamment le plan de financement annuel. Celui-ci concerne les opérations à court terme et à moyen et long terme de la CNCE et du GCFF via les différents instruments et programmes d'accès au marché. Le Comité ALM GCE propose au Comité des Risques GCE qui a la responsabilité de les approuver les limites d'exposition au risque de liquidité du GCE et la déclinaison par établissement.

Entre les entités de la Banque commerciale, le plafond d'utilisation des ressources à court terme est ensuite réparti selon des indicateurs d'activité et est suivi par le Comité ALM Banque commerciale. Les entités de la Banque commerciale disposent ainsi chacune d'autorisations de tirage au jour le jour et à moins d'un an auprès de la Trésorerie centrale cohérentes avec la limite de liquidité définie au niveau du GCE. Pour ce qui concerne le GCFF, il doit respecter une limite de liquidité sur son gap dynamique à un an. Les contraintes posées pour la Banque commerciale et le GCFF sont prolongées au-delà d'un an en s'appliquant au gap dynamique observé jusqu'au terme de l'horizon de planification de la production nouvelle. En outre, chaque établissement doit respecter un ratio de couverture de ses emplois par des ressources de même durée à hauteur d'un minimum de 60 % jusqu'à la fin des opérations en vie. Cet équilibre est mesuré à chaque date d'arrêt trimestriel.

Pour ce qui est du gap de liquidité de la Trésorerie centrale de la CNCE, il est suivi sur la base d'un pas quotidien jusqu'à 5 mois puis sur un pas hebdomadaire jusqu'à 10 ans. Il est par ailleurs soumis à une limite cohérente avec la limite fixée au niveau du GCE. Il fait aussi l'objet d'un suivi mensuel en Comité ALM CNCE.

##### Définition d'un dispositif préventif face à une éventuelle crise de liquidité :

- le GCE (hors Natixis) dispose de deux scénarios de stress sur chacun des périmètres de refinancement (CNCE d'une part, GCFF d'autre part), l'un en cas de crise de signature l'autre en cas de crise systémique.
- Les besoins de liquidité sont recensés dans chacun des deux cas et confrontés aux possibilités de mobilisation des actifs (titres éligibles à la BCE, actifs négociables...). Le gap de liquidité autorisé est déterminé pour que le GCE puisse faire face dans le scénario le plus défavorable à ses besoins de liquidité sur une période de trois mois sans accès au marché interbancaire.
- Les limites de risque de liquidité au niveau du GCE sont déclinées par périmètre de refinancement : ces limites font l'objet d'un suivi régulier et sont révisables annuellement La CNCE peut décider de les réduire en cas de crise de liquidité et après avis du Comité ALM Groupe.

**Focus sur la gestion de la crise de liquidité en 2007 :** la CNCE a été en mesure de satisfaire les besoins qui lui ont été adressés tout en respectant à tout moment son coefficient de liquidité. Les programmes de refinancement à moyen long termes tel que prévus en début d'année ont pu être intégralement exécutés, notamment en renforçant les émissions d'emprunts réseau. De même, le programme d'émission de la Compagnie de Financement Foncier, fixé en début d'année à plus de 23 milliards d'euro (en hausse de 36 % sur 2006) a pu être intégralement exécuté dans des conditions de rémunération quasi inchangées.

#### 4.2.2 Suivi du risque de liquidité de la Banque de la Réunion

**Ratio de liquidité à un mois\*** : il fait l'objet d'un suivi par entité sur base sociale. Le ratio doit être supérieur ou égal à 100 %.

Banque de la Réunion	déc-07	sept-07	juin-07	mars-07	déc-06
Coefficient de liquidité	146 %	136 %	138 %	121 %	120 %

#### Impasses de liquidité\*

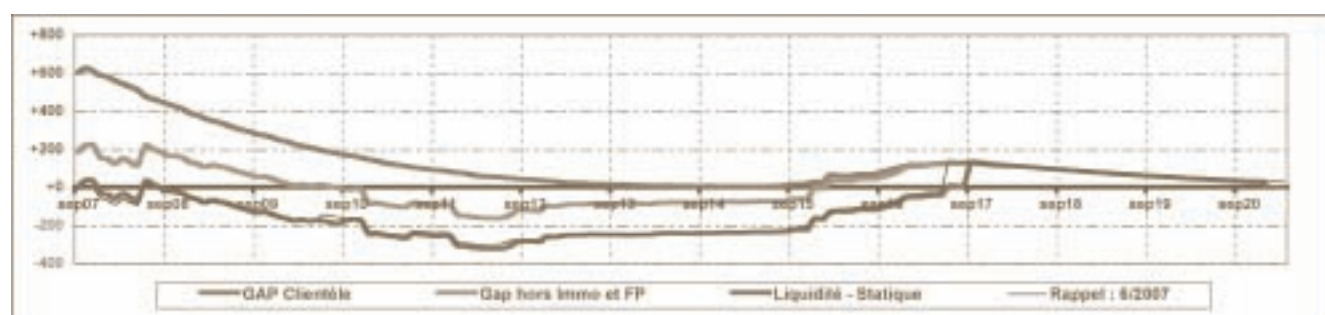
Le risque de liquidité des principales entités du GCE ainsi que le risque de liquidité consolidé (hors Natixis) sont suivis trimestriellement par le Comité ALM GCE sur la base des gaps statiques. Les opérations échéancées suivent un profil d'amortissement contractuel, le cas échéant modulé de certains comportements de la clientèle (remboursements anticipés notamment). Les opérations non échéancées respectent les règles d'écoulement conventionnelles fixées pour le GCE (hors Natixis qui dispose de ses propres normes qui feront l'objet, début 2008, d'une validation en Comité des Normes et Méthodes Confédéral réunissant la CNCE, la BFBP et Natixis). Les conventions d'écoulement définies au niveau du GCE sont déclinées au sein des sociétés consolidées sauf spécificités locales faisant l'objet d'une validation en Comité ALM GCE.

Chaque entité de la Banque commerciale produit également des gaps dynamiques en liquidité intégrant les prévisions d'activité sur l'exercice en cours et les trois exercices suivants.

Ainsi, grâce à la politique de refinancement qui a été validée lors du comité ALM du mois de janvier 2007, la Banque de la Réunion a levé environ 178 M€ de ressources longues au cours de l'année 2007 ; ceci a permis de refinancer partiellement la production de crédits clientèle.

Le graphique ci-dessous présente le gap de liquidité statique au 30 septembre 2007 de la Banque de la Réunion (par convention une impasse positive correspond à un besoin de refinancement et une impasse négative à un excédent de ressources).

\* Informations non auditées



### 4.3 Gestion du risque de taux global

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats et sur sa valeur patrimoniale (actif, passif et hors bilan) d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par les différents indicateurs présentés ci-dessous.

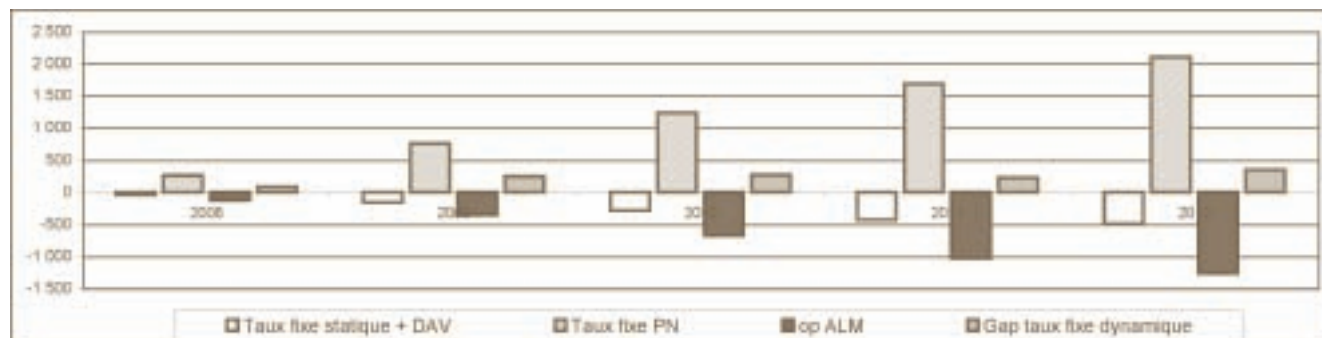
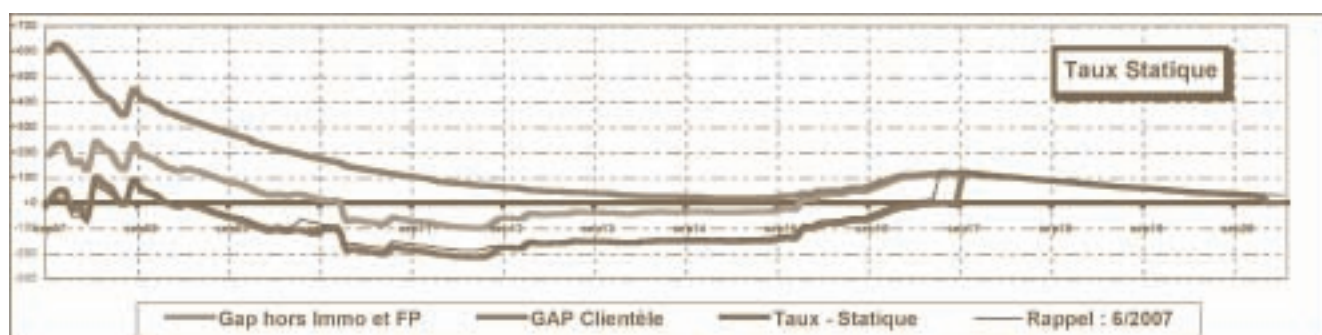
#### 4.3.1 Impasse statique de taux\*

Le risque de taux des principales entités du GCE ainsi que le risque de taux consolidé sont suivis trimestriellement par le comité ALM groupe. Les conventions de calcul du gap sont identiques à celles exposées pour la mesure du risque de liquidité. De même, le comité ALM de chaque entité suit son propre risque de liquidité.

Sont suivis le gap de taux fixé, le gap inflation et le gap à taux variable.

Le graphique ci-dessous présente le gap de taux statique au 30 septembre 2007 de l'Entité Banque de la Réunion.

\* Informations non auditées



#### 4.3.2 Sensibilité de la VAN

La mesure de la sensibilité de la VAN résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II standard sur la base du gap de taux fixé. Les fonds propres disponibles sont par convention exclus du calcul (sachant que leur durée d'écoulement dans le gap de taux est de 10 ans in fine). Le seuil d'information est de 15 % des fonds propres de base et la limite de 20 % pour une translation uniforme de la courbe des taux de 200 BP. Cette limite est suivie trimestriellement.

Au niveau de l'Entité Banque de la Réunion, la sensibilité de la VAN au 30/09/2007 est de 0,88 % des fonds propres.

### 4.3.3 Sensibilité du RBE\*

La sensibilité du résultat brut d'exploitation (RBE) est mesurée sur chaque entité dans le cadre de différents scénarii de variation des taux (taux courts, taux longs, inflation) appliqués par pas annuel sur un horizon de trois ans. La sensibilité du RBE dans le scénario le plus défavorable sur l'horizon de planification doit rester inférieure à une limite exprimée en % du RBE budgété. Cette limite est suivie trimestriellement.

Les 4 scénarios de taux retenus sont les suivants :

- translation +100 BP sur les taux ; +50 BP sur l'inflation
- translation -100 BP sur les taux ; - 50 BP sur l'inflation
- pivotement -50 BP court terme / + 50 BP long terme
- pivotement +50 BP court terme / - 50 BP court terme

Le tableau ci-dessous représente la Sensibilité du RBE de l'Entité Banque de la Réunion au 30/09/2007

Pour cette simulation, les hypothèses de calcul étaient les suivantes :

- Production commerciale du budget 2008 et du PMT 2009-2012.
- RBE du budget 2007 et PMT 2008-2010.

Sensibilité RBE (%) Entité	30/09/2007	Limite
N+1	2,8%	8%
N+2	8,9%	12%
N+3	11%	15%

### 4.4 Gestion du risque de change\*

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change. Il fait l'objet d'un suivi à partir d'indicateurs réglementaires (exigence en fonds propres).

Les positions de change résiduelles du Groupe (hors Natixis) ne sont pas significatives compte tenu de l'adossement quasi systématique des actifs et des passifs en devises. Hormis pour les entités exerçant des activités spécifiques à l'international (Banque Palatine, Financière OCÉOR, GCFE...), seules sont autorisées les opérations avec la clientèle ou d'opérations avec une contrepartie privée ou souveraine d'un pays autorisé et pour lequel le GCE a établi des limites pays. Dans le cas particulier des opérations de financement du commerce international ("Programme Trade"), les prises de risque doivent être limitées aux contreparties situées dans des pays dont la devise est librement convertible.

Les limites de change de la Banque de la Réunion sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Devise	Limite (en K€)	2006	2007
USD	300	57	65
ZAR	70	39	11
AUD	40	3	22
JPY	40	14	7
GBP	35	19	23
Autres	135	37	57
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>169</b>	<b>185</b>

\* Informations non auditées

## 5 Les risques de marche et financiers

Les investissements dans des fonds régulés et non régulés représentent une part importante des activités financières des entités du GCE. Ces investissements de nature spécifique s'insèrent donc à la fois dans le dispositif de limite des risques de marché mais bénéficient aussi, à plusieurs titres, d'un traitement particulier.

### 5.1 Système de mesure et de limites des risques de marché

#### Non applicable

La source des risques de marché est constituée par les activités financières de la Banque qui sont relativement limitées. En effet, nous n'avons pas de portefeuille-titres et nous n'avons pas de gestion d'instruments financiers

### 5.2 Processus d'investissement

#### Non applicable

La Banque de la Réunion n'a pas d'activité pour compte propre.

## 6 Le risque d'intermédiation

#### Activité pour compte de tiers

Les ordres de la clientèle sont transmis à Gestitres pour exercer ses activités de TCC et de RTO. Le risque d'intermédiation est maîtrisé au niveau de Gestitres par un dispositif de suivi des opérations non ajustées ou en cours de dénouement.

#### Activité pour compte propre

Nous n'avons pas d'activité pour compte propre.

## 7 Le risque de règlement

#### Non applicable

La Banque de la Réunion n'a ni portefeuille pour Compte Propre, ni portefeuille Moyen Long Terme.

## 8 Le risque de non-conformité

La gestion des risques de non-conformité est assurée par la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité, rattachée directement au Directeur Général.

Sous l'impulsion du Groupe des Caisses d'Épargne et par l'intermédiaire de la Financière OCÉOR, la Banque de la Réunion s'est engagée dans la création d'une Direction de la Conformité selon les normes du Groupe. Cette direction est placée sous l'autorité immédiate du Directeur Général de la Banque de la Réunion. Dès décembre 2004 et après obtention de l'agrément de la CNCE, une personne assure la direction des Contrôles Permanents et de la Conformité.

La Direction de la Conformité a à répondre des diligences et des résultats de ses contrôles dans les domaines suivants :

- déploiement des normes de conformité, organisation et suivi des contrôles permanents de premier et second niveaux relatifs aux risques de non-conformité,
- mise en place et suivi de l'application des règles de déontologie professionnelle,
- conformité des services d'investissement dans tous les établissements agréés en qualité de prestataire de services d'investissement,
- déontologie et sécurité financière : prévention du blanchiment, du financement du terrorisme, de la corruption et des fraudes.

Il est à noter que le positionnement hiérarchique, le périmètre des activités de la Direction de la Conformité sont strictement calés sur les directives émises tant par le Groupe des Caisses d'Épargne que par la Financière OCÉOR.

La Direction de la Conformité est dotée de 2 ETP qui se répartissent de la manière suivante :

- le Directeur de la Conformité
- le Contrôleur dédié à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

### Participation aux comités

La Direction de la Conformité participe pleinement aux Comités suivants :

- le Comité de Cohérence des Contrôles Internes
- le Comité des Risques Opérationnels
- le Comité des Risques
- le Comité Interne de Sécurité
- le Comité de Direction Générale.

La participation au Comité d'Audit est fonction des communications de la direction et dépend de son ordre du jour.

Par ailleurs, la Direction de la Conformité participe à des comités plus thématiques : Comité de la qualité, Comité de rédaction des conventions de compte...

### Les référentiels

À l'instar de la Financière OCÉOR, la Banque de la Réunion s'est dotée de deux chartes qui complètent celles qui existent déjà (Charte d'Audit Interne, Charte relative à la Sécurité du Système d'information...):

- Charte de la Conformité
- Charte de Déontologie.

Il convient de préciser que la Charte de la Déontologie a fait l'objet d'une révision au terme de l'exercice 2006 et qu'elle fait l'objet d'une diffusion formelle auprès des collaborateurs de la banque.

### Faits significatifs de l'exercice 2007

L'activité de la Direction de la Conformité au cours de l'exercice 2007 se caractérise par les éléments suivants :

- inspection de la Commission Bancaire entre janvier et mars 2007
- la création du Comité de Cohérence des Contrôles Internes en septembre 2007
- la mise en production du module "PROFILING" dédié à la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- le déploiement au niveau des services internes de l'outil "COMERIS"
- la mise en conformité par rapport à la réglementation MIF
- la poursuite du projet "ICARE" dédié à la formalisation des procédures.

Le fonctionnement de la filière est régi par la Charte de Conformité et la Charte de Déontologie respectivement en date de janvier et mars 2006. Il existe un ensemble de procédure relative à l'activité de lutte anti blanchiment, de conformité, ces procédures sont accessibles à l'ensemble du personnel de la Financière OCÉOR, via l'intranet.

**Rapport annuel 2007**

**BANQUE DE LA RÉUNION**

Siège social : 27, rue Jean Chatel | 97400 Saint-Denis | La Réunion

Société anonyme au capital de 61 840 135,07 euros  
R.C.S. Saint-Denis 72 B 1 La Réunion | SIRET 310 895 255 001

Internet : [www.banquedelareunion.fr](http://www.banquedelareunion.fr)



**Bénéfices Futur**

L'engagement du Groupe Caisse d'Epargne pour le développement durable